

Synthèse des actes du colloque

15 et 16 novembre 2012

Quel avenir pour nos poissons migrateurs ?



Réussir l'enjeu de la prise en compte
des migrateurs au sein des politiques territoriales,
contexte et retour d'expérience

Colloque régional organisé par :



Dans le cadre du programme "poissons migrateurs" du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013

Préambule



LA TABLE RONDE © F. GUERINEAU

Les 15 et 16 novembre 2012, collectivités territoriales et piscicoles, associations, administrations, scientifiques, bureaux d'étude soit un total 280 élus et techniciens de structures intervenant dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques se sont réunis pour un colloque consacré aux poissons migrateurs en Bretagne.

Les participants, venus de 27 départements et composés à 80 % de bretons, ont été accueillis chaleureusement par Jean-Yves Moëlo, Président de l'association Bretagne Grands Migrateurs, et Thierry Burlot, vice-président du Conseil régional de Bretagne chargé de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité. La première journée s'est articulée autour d'échanges consacrés à la prise en compte des poissons migrateurs aux différents échelons territoriaux de gestion des poissons migrateurs et aux démarches locales visant à restaurer la continuité écologique. Une table ronde sur le thème " Demain, quelle gestion pour nos poissons migrateurs ?" a clôturé les débats.

La seconde journée fût consacrée à la présentation d'exemples d'actions menées pour l'amélioration des connaissances et le suivi des populations ainsi qu'à la valorisation des résultats scientifiques.

La vocation de ce colloque était, tout en dressant un bilan des actions menées, d'échanger et de communiquer sur les bonnes pratiques, de favoriser le partage d'expériences et d'opérations réalisées en Bretagne. Ces journées ont permis de valoriser l'engagement des partenaires institutionnels, techniques et financiers mais également des porteurs de projet.

Bretagne Grands Migrateurs tient à remercier tout particulièrement les fédérations de pêche bretonnes qui se sont largement investies dans l'organisation de ce colloque, preuve de leur implication au quotidien dans la préservation et la restauration des poissons migrateurs et de leurs milieux ainsi que les partenaires financiers : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil régional, Conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.



DISCOURS D'OUVERTURE PAR JEAN-YVES MOËLO, BGM © D. OUVREARD

Programme et intervenants

LES INTERVENANTS DU JEUDI 15 NOVEMBRE

Ouverture / Introduction

- **Jean-Yves Moëlo**, Président de Bretagne Grands Migrateurs
- **Thierry Burlot**, Vice-président du Conseil régional de Bretagne, chargé de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité
- **Marie-Andrée Arago**, Ingénieur, Délégation Interrégionale Bretagne Pays de Loire, ONEMA

La prise en compte des poissons migrateurs aux différents échelons territoriaux

- **Aymeric Lorthois**, Chargé de mission "poissons migrateurs amphihalins", Direction de l'eau et de la Biodiversité, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- **Michel Bâcle**, Chargé de mission, DREAL Bretagne
- **Gaëlle Germis**, Chargée de mission, Bretagne Grands Migrateurs
- **Jean-Paul Lorand**, Président de l'AAPPMA La Gaule Antraineise, Secrétaire de la FDPPMA de l'Ille-et-Vilaine
- **Michel Demolder**, Président de la CLE du SAGE Vilaine, Président du Syndicat de la Seiche
- **Lucien Maman**, Chef du service "Cours d'eau et zones humides", Agence de l'eau Loire-Bretagne
- **Jean-Jacques Tromilin**, Conseiller général du canton de Guémené sur Scorff

La restauration de la continuité écologique

- **Benoit Le Galliot**, Délégué interrégional Bretagne-Pays de Loire, ONEMA
- **Sophie Sauvagnat**, Chargée de mission d'appui à l'animation de la MISEN, DDTM du Finistère
- **Hubert Catroux**, Chargé d'études, FDPPMA des Côtes d'Armor
- **Jean-Paul Gabillet**, Particulier
- **Jean David**, Président de l'association de la Vallée du Léguer
- **Christian Le Roy**, Gérant de la société Force Motrice de l'Oust

Table ronde : "Demain, quelle gestion pour nos poissons migrateurs ?"

- **Jean-Paul Doron**, Président de la commission "migrateurs" et Vice-président de la FNPF
- **Thierry Burlot**, Vice-président du Conseil régional de Bretagne, chargé de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité
- **Michel Demolder**, Président de la CLE du SAGE Vilaine, Président du Syndicat de la Seiche

- **Aymeric Lorthois**, Chargé de mission "poissons migrateurs amphihalins", Direction de l'eau et de la Biodiversité, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- **Lucien Maman**, Chef du service "Cours d'eau et zones humides", Agence de l'eau Loire-Bretagne
- **Armelle Huruguen**, Vice-présidente du Conseil général du Finistère, chargée de l'eau et de l'énergie

LES INTERVENANTS DU VENDREDI 16 NOVEMBRE

Connaissance et gestion

- **Ronan Lucas**, Directeur du GIP Bretagne Environnement
- **Anne-Laure Caudal**, Ingénieur halieute, FDPPMA du Morbihan
- **Nicolas Bourré**, Chargé d'études, FDPPMA du Finistère
- **Cédric Briand**, Chef du service Milieu Naturel, EPTB Vilaine
- **Armelle Basck**, Chargée de l'animation de l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne, Bretagne Grands Migrateurs
- **Sophie Launey**, Chercheur INRA-Agrocampus
- **Emilien Lasne**, Chargé de Recherche à l'INRA
- **Jean-Luc Baglinière**, Directeur de Recherche UMR 0985 INRA, Agrocampus Ouest Ecologie et Santé des Ecosystèmes
- **Laurent Beaulaton**, Chargé de mission "migrateurs amphihalins", Direction de l'Action Scientifique et Technique, ONEMA

Conclusion et clôture

- **Jean-Yves Moëlo**, Président de Bretagne Grands Migrateurs
- **Annick Bonneville**, Directrice adjointe de la DREAL Bretagne.

Colloque animé le jeudi 15 novembre par Jean-Charles Catteau, ADHOC Communication et le vendredi 16 novembre par Gwenaël Artur, Chargée de mission à la FDPPMA de l'Ille-et-Vilaine.



Sommaire

Partie 1 : Les poissons migrateurs en Bretagne, une richesse méconnue mais une préoccupation majeure

1.1. Les poissons migrateurs, un état de conservation préoccupant - p 5

1.1.1. Le saumon - p 5

1.1.2. L'anguille européenne - p 6

1.1.3. Les aloses - p 6

1.1.4. La lamproie marine - p 6

1.2. Des pressions multiples qui impactent l'accomplissement de leur cycle biologique - p 7

1.3. Les enjeux liés aux poissons migrateurs en Bretagne - p 7

1.4. Un réseau d'acteurs, des actions et des moyens mis en œuvre depuis longtemps - p 8

1.4.1. Des acteurs fortement mobilisés - p 8

- 1.4.1.1. Le rôle du monde associatif
- 1.4.1.2. Le rôle des collectivités territoriales
- 1.4.1.3. Le rôle de l'Etat

1.4.2. Les actions menées - p 12

- 1.4.2.1. Des actions d'acquisition des connaissances
- 1.4.2.2. La gestion, valorisation et diffusion des connaissances
- 1.4.2.3. Les actions de restauration de la continuité écologique
- 1.4.2.4. Les actions complémentaires à la restauration de la continuité écologique

1.4.3. Des moyens financiers à la hauteur des actions à mener - p 17

1.4.4. Un panel de directives européennes et nationales et les programmes régionaux / départementaux / locaux - p 18

1.5. Des manques et une dynamique freinée dans son application - p 20

Partie 2 : Une démarche bien engagée mais qui reste à consolider

2.1. Améliorer la connaissance, organiser et rendre accessibles les données - p 22

2.1.1. Améliorer la connaissance - p 22

2.1.2. Organiser et rendre accessible les connaissances et les données - p 23

2.2. Améliorer et évaluer la gestion des poissons migrateurs - p 24

2.3. Réfléchir à une nouvelle organisation territoriale - p 26

2.4. Les clés de réussite pour monter un projet de restauration de la continuité écologique - p 27

2.5. Améliorer l'accompagnement des acteurs dans les projets de restauration de la continuité écologique - p 28

2.5.1. Mutualiser les moyens et concevoir un modèle pour les démarches administratives - p 28

2.5.2. Renforcer les échanges d'expériences entre acteurs - p 28

2.5.3. Renforcer la pédagogie, garantir une compréhension de la politique publique, améliorer la communication et la concertation entre les acteurs - p 29

2.5.4. Apporter des solutions adaptées au cas par cas - p 29

2.6. Concilier les objectifs de continuité écologique avec les usages - p 30

2.6.1. Concilier les obligations environnementales avec le potentiel de développement en hydroélectricité - p30

2.6.2. Concilier la restauration de la continuité écologique et le patrimoine bâti - p 30

2.7. Une nouvelle politique pour nos poissons migrateurs - p 31

2.8. Des moyens financiers au service d'une nouvelle politique - p 32

Conclusion p 34

Acronymes p 35

Partie 1

Les poissons migrateurs en Bretagne, une richesse méconnue mais une préoccupation majeure

En ouverture du colloque, Marie-Andrée Arago de l'Office national de l'Eau des Milieux Aquatiques présente la situation des poissons migrateurs en Bretagne.

Par sa situation géographique et l'importance de son réseau hydrographique, la Bretagne compte sept poissons migrateurs amphihalins : le saumon atlantique, l'anguille européenne, la grande alose et la lamproie marine et dans des effectifs moins importants : l'aloise feinte, la lamproie fluviatile et la truite de mer (Figure 1).

La présence de ces poissons migrateurs est un symbole fort de la biodiversité bretonne.

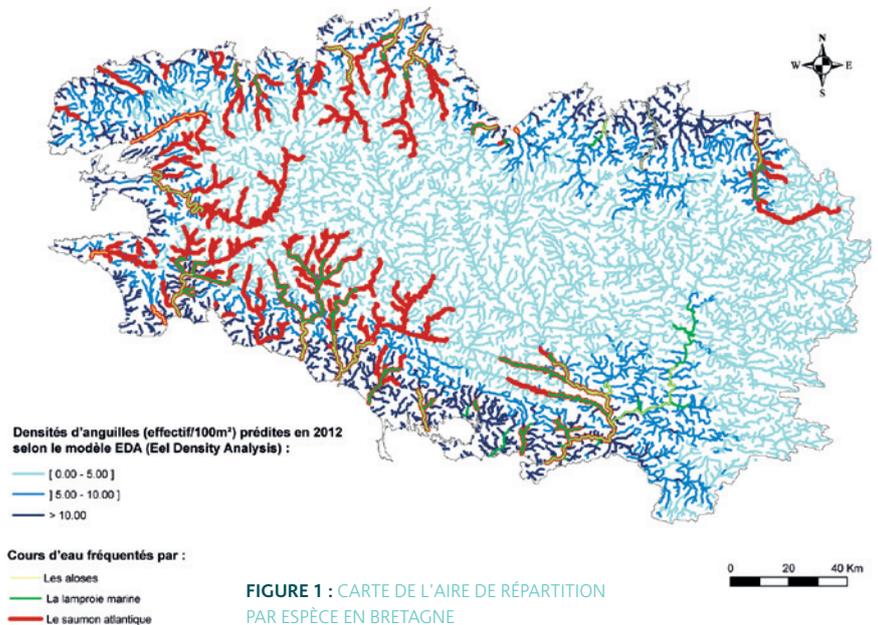


FIGURE 1 : CARTE DE L'AIRE DE RÉPARTITION PAR ESPÈCE EN BRETAGNE

1.1. Les poissons migrateurs, un état de conservation préoccupant

1.1.1. Le saumon

Des chiffres :

En moyenne, chaque année, entre 9 000 et 10 000 saumons adultes remontent les cours d'eau bretons. Environ 1 000 de ces saumons sont capturés à la ligne ce qui représente 55% des captures à la ligne nationales.



GÉNITEUR DE SAUMON (MÂLE) CAPTURÉ SUR LE SCORFF © BGM

Les captures mondiales ont baissé depuis les années 70 du fait d'une réduction de la ressource (Figure 2). Depuis 15 ans, le nombre de saumons présent sur les cours d'eau en Europe

du Sud fluctue autour de la limite de conservation de l'espèce, et cela concerne principalement la fraction " saumons de printemps". On observe ainsi une certaine fragilité de la population de saumons en Europe du Sud.

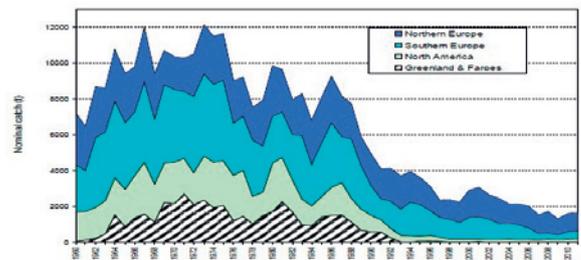


FIGURE 2 : CAPTURES DE SAUMON ATLANTIQUE (TONNES) SUR SON AIRE DE RÉPARTITION EN ATLANTIQUE NORD DEPUIS 1960 (SOURCE : CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'EXPLORATION DE LA MER - CIEM)

Le saumon a disparu de presque tous les grands fleuves français, Seine, Charente, Rhin, Garonne-Dordogne, du fait de l'édification de barrages et d'altérations graves du milieu aquatique. La Bretagne est l'unique région de France comportant un véritable réseau de rivières colonisées régulièrement par le saumon atlantique (25 rivières). L'aire de répartition du saumon présente néanmoins des disparités entre les zones de colonisation, qui s'expliquent par des problèmes d'accès liés à la présence de seuils et aux conditions hydrologiques lors des périodes de migration.

Partie 1

1.1.2. L'anguille européenne

Des chiffres :

Les densités d'anguilles sont plus importantes en Bretagne par rapport à d'autres régions françaises : environ 286 000 anguilles argentées sont produites en Bretagne (modèle Eel Density Analysis, 2009), soit 10 % des anguilles produites au niveau national.



ANGUILLE JAUNE © BGM

La situation de l'anguille est extrêmement préoccupante ; on note un effondrement du recrutement de civelles depuis les années 80 en Europe (Figure 3). La situation en Bretagne est identique ; la baisse du recrutement des civelles dans l'estuaire de la Vilaine en atteste (Figure 4).

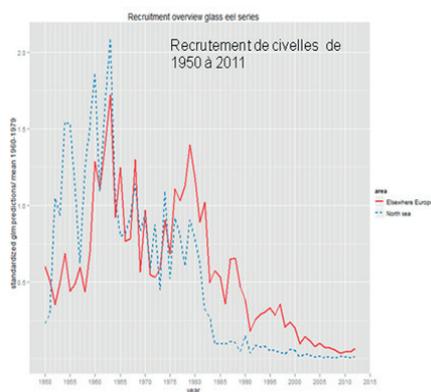


FIGURE 3 : TENDANCE DU RECRUTEMENT EUROPÉEN. LES VALEURS SONT STANDARDISÉES PAR RAPPORT À LEURS MOYENNES 1970-1994, ET PRÉSENTÉES EN ÉCHELLE LOG SUR L'AXE DES ORDONNÉES- EN ROUGE, LE RECRUTEMENT EN EUROPE, ET EN BLEU LE RECRUTEMENT EN MER DU NORD (GROUPE ANGUILLE CIEM, 2012)

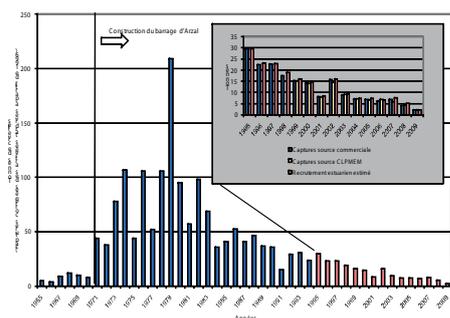


FIGURE 4 : TENDANCE DES CAPTURES DE LA PÊCHERIE DE CIVELLES D'ARZAL ENTRE 1965 ET 2009 (EPTB- DE LA VILAINE)

1.1.3. Les aloses

L'aire de répartition montre que la grande alose est présente de manière significative uniquement en France et au Portugal et qu'elle a disparu du Maroc dans les années 90. En Bretagne, la présence de l'alose est limitée par les différents obstacles à la migration. Historiquement, la grande alose était présente sur les grands fleuves comme la Vilaine, l'Aulne ou l'Ellé, la colonisation des petits côtières du Nord Bretagne semble plus récente.

Des chiffres :

En Bretagne :

- **Elorn** : Effectif maximum de 500 aloses en 2007 (FDPPMA 29)
- **Aulne** : Effectif maximum de 6600 aloses en 2004 et 2005 (SMATAH)
- **Vilaine** : Effectif maximum de 4200 aloses en 2010 (EPTB Vilaine)

En France :

- **Gironde** : 400 000 aloses en 1996, 4 000 aloses en 2008 et 50 000 en 2012 (MIGADO)
- **Loire** : 15 000 en 2005, et 170 en 2011 (LOGRAMI)



ALOSON CAPTURÉ DANS L'ESTUAIRE DU BLAVET © FDPPMA DU MORBIHAN

Les effectifs d'aloses fluctuent ; néanmoins, on constate des effectifs en hausse sur la Vilaine et sur l'Aulne, cours d'eau où l'on dispose de données.

1.1.4. La lamproie marine



En France, les effectifs de lamproies marines sont très fluctuants mais sont globalement en baisse. En Bretagne, les effectifs sont également variables ; la lamproie marine est assez largement présente sur les cours d'eau notamment sur l'Aulne et la Vilaine.

COUPLE DE LAMPROIE MARINE SUR FRAYÈRE - © F. GUERINEAU, FDPPMA35

Des chiffres :

- Gironde** : 50 000 lamproies marines en 2003, 41 000 en 2009 et 3 000 en 2010 (MIGADO)
- Loire** : 51 230 lamproies en 2007 ; 3 802 en 2011 et 24 049 en 2012 (LOGRAMI)
- Bretagne** : Effectif maximum de 5463 en 2009, 1921 en 2012 (EPTB Vilaine).

Partie 1

1.2. Des pressions multiples qui impactent l'accomplissement de leur cycle biologique

Les pressions qui s'exercent sur les populations de poissons migrateurs ont un impact sur le taux de survie des poissons en rivière et sur la qualité des poissons produits. Ils induisent une baisse des habitats disponibles et rendent difficile l'accès à certaines zones nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique de ces espèces.

Parmi ces pressions, on note principalement :

- La dégradation de la qualité de l'eau et des habitats en eau douce, le colmatage des substrats par des sédiments fins et la pollution des sédiments par les métaux lourds et les polluants organiques ;
- Une diminution de l'abondance et de la disponibilité des habitats ;
- La présence de seuils et barrages sur les cours d'eau ;
- Des travaux hydrauliques ;
- La présence de parasites, de virus ou d'espèces invasives ;
- L'effet direct des prélèvements par pêche ou par braconnage ;
- Les conséquences liées au changement climatique.

Marie-Andrée ARAGO, ONEMA : " *La Bretagne possède peu de grands barrages ; le saumon s'est donc maintenu sur nos cours d'eau. Néanmoins, les évolutions liées au changement climatique, la modification des conditions hydrologiques des cours d'eau et la diminution de la taille des saumons augmentent les difficultés de franchissement des ouvrages pour les saumons. Par ailleurs, les ouvrages sont gérés différemment ; les seuils aujourd'hui posent plus de problèmes de libre circulation qu'avant.* "



CLAPET DE NOYAL CHÂTILLON SUR SEICHE SUR LA SEICHE © SYNDICAT DE LA SEICHE



PARASITE DE L'ANGUILLE (ANGUILLICOLA CRASSUS) © BILL BESSMER, 2007



BARRAGE D'ARZAL SUR LA VILAINE



PLAT LENTIQUE (AMONT DU SEUIL DU HOÛEL SUR LE LEFF AVANT EFFACEMENT) © H. CATROUX, FDPMA22

Jean-Luc Baglinière, directeur de recherche à l'INRA, précise que les conséquences des menaces qui pèsent sur le saumon sont nombreuses ; on constate notamment une baisse des taux de survie en mer, une durée du séjour en mer plus courte entraînant une diminution de la taille des saumons et donc un impact sur le potentiel reproducteur et un décalage des périodes de migration qui pourrait être une réponse adaptative au changement climatique.

1.3. Les enjeux liés aux poissons migrateurs en Bretagne

En conclusion de son intervention, Marie-Andrée Arago précise que les enjeux liés aux poissons migrateurs sont régionaux :

• Enjeu environnemental et patrimonial :

- Maintien de la biodiversité ;
- Préservation d'un patrimoine naturel emblématique menacé et reconnu au niveau européen, national et régional ;
- Indicateurs du bon fonctionnement des milieux : ce sont des espèces sentinelles qui subissent les pressions et les modifications des milieux.

• Enjeu économique :

Ce sont 200 pêcheurs professionnels maritimes et 8 pêcheurs professionnels en eau douce qui sont concernés ainsi que 230 pêcheurs amateurs aux engins. On dénombre 1 500 pêcheurs amateurs aux lignes de saumon par an.

• Enjeu historique :

Le saumon et l'anguille font partie de l'histoire de la Bretagne.

Ces enjeux sont larges et importants en Bretagne puisque c'est une des régions françaises qui contribue fortement au stock de poissons migrateurs à l'échelle nationale.

Partie 1

1.4. Un réseau d'acteurs, des actions et des moyens mis en œuvre depuis longtemps

La multitude d'actions menées prouve la mobilisation des acteurs bretons dans la préservation et la gestion des poissons migrateurs.

1.4.1. Des acteurs fortement mobilisés

Que ce soient des associations, des collectivités territoriales ou des structures de l'État, les acteurs bretons se consacrent depuis longtemps à la préservation de nos grands migrateurs.

• 1.4.1.1. Le rôle du monde associatif

Comme le souligne Gilles Huet, délégué régional d'Eau et Rivières de Bretagne, " *Les actions en faveur du saumon et de la restauration des milieux ont démarré dès les années 70 et n'ont pas attendu le lancement du Contrat Retour aux Sources et du premier programme " poissons migrateurs" du Contrat de Plan Etat-Région 1994-1999. Les 1^{ères} études scientifiques avaient été lancées sur le bassin du Scorff en partenariat avec l'Association Pour la Protection du Saumon en Bretagne. Au-delà des actions engagées sur les ouvrages, de nombreuses actions ont été réalisées avant 1990. Il s'agit d'un rappel nécessaire ; la situation plutôt favorable d'aujourd'hui est le résultat de cette histoire et d'un engagement associatif local.*"

L'exemple présenté par Jean-Paul Lorand, Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de la Gaule Antraineise et secrétaire de la Fédération de l'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA), souligne l'importance du rôle des collectivités piscicoles dans la restauration du saumon sur le bassin du Couesnon.

Face à la réduction des captures de saumons sur le Couesnon, l'AAPPMA en collaboration avec la Fédération de pêche ont mis en place des actions pour restaurer le saumon :

1. Des actions pour contrer les pollutions chimiques issues de l'industrie agro-alimentaire ;
2. Des actions d'acquisition de connaissances inscrites dans le programme " Retour aux Sources" dès 1994 : Suivi des indices d'abondance de juvéniles de saumons par pêches électriques, suivi de migration sur la Loysance, avec la construction d'un piège de montée et de descente ;
3. Des actions pour améliorer la libre circulation du saumon (destruction de certains ouvrages à l'abandon et installation de passes à poissons) ;
4. La mise en place d'un soutien d'effectifs sur la Loysance et plus tard sur le Couesnon.

Le résultat de ces opérations permet de constater une hausse constante de l'aire de répartition des saumons sur le Couesnon.



A/ INSTALLATION D'UNE PASSE À POISSONS SUR LE SEUIL DU MOULIN D'ANTRAIN SUR LE COUESNON

B/ DISPOSITIF DE PIÉGEAGE SUR LE SEUIL DU MOULIN DU VIVIER SUR LA LOYSANCE

C/ OPÉRATION DE SOUTIEN D'EFFECTIFS SUR LE COUESNON

© J.P. LORAND, AAPPMA GAULE ANTRAINAISE

Thierry Burlot, Vice-président du Conseil régional : " *La Bretagne a subi de nombreuses dégradations liées au problème de qualité des eaux et a pris conscience des difficultés. Le milieu associatif a su alerter sur les conséquences de ces dégradations auprès des acteurs du territoire.*"

Partie 1

Le rôle des collectivités piscicoles ne se limite pas à la restauration du saumon puisque les Fédérations de pêche de Bretagne participent à l'acquisition de connaissances sur les stocks de poissons migrateurs :

- Réalisation des indices d'abondance de juvéniles de saumons (exemple présenté par Nicolas Bourré, chargé d'études à la Fédération de pêche du Finistère) ;
- Réalisation des indices d'abondance anguille ;
- Réalisation des suivis des migrateurs aux stations de contrôle.

Les Fédérations de pêche mènent également des actions de restauration de la continuité écologique (exemple de l'abaissement du seuil du moulin du Houël sur le Leff réalisé par la Fédération de pêche des Côtes d'Armor).

L'association Bretagne Grands Migrateurs, quant à elle, joue un rôle de coordination des actions du programme "poissons migrateurs" à l'échelle régionale et met en œuvre l'Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne, réel outil de communication et d'aide à la décision pour améliorer la gestion des poissons migrateurs.

Jean-Paul Doron, Vice-président de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) : *" Les pêcheurs amateurs ont déjà pris leurs responsabilités d'un point de vue politique, financier et technique dans le domaine de la préservation et de la restauration des poissons migrateurs. Les collectivités piscicoles ont su développer des moyens humains et des compétences au niveau des bassins "*.

Le Président de l'association de la Vallée du Léguer présente un autre exemple d'investissement du monde associatif avec la mise en place d'une démarche de restauration de la continuité écologique sur le bassin du Léguer.

Ce travail a été initié suite à la démolition du barrage de Kernansguillec réalisée par l'Etat et soutenue par les élus locaux qui en ont fait un projet de vallée articulé autour de 3 axes :

- Remise en valeur de la mémoire industrielle du site abandonné ;
- Lancement d'actions culturelles autour du site ;
- Mise en valeur et préservation de l'environnement naturel de la Vallée du Léguer.

Ce programme a permis de reconquérir plus de la moitié des frayères de saumons sur le territoire. Malgré cela, du fait de l'entretien irrégulier des ouvrages hydrauliques recensés sur le Léguer, les objectifs de répartition des espèces ne sont pas encore atteints. Face à ces enjeux, l'association a décidé de mettre en œuvre un programme d'actions avec la réalisation de projets pilote (abaissement du seuil de la station de pompage de Traou Long, mise en place d'une passe naturelle en enrochements sur le seuil de barrage de Kernansguillec...) et la réalisation d'une étude globale sur les ouvrages hydrauliques : diagnostic hydro-écologique et diagnostic historique, social et des usages.



SITE DE L'ANCIEN BARRAGE DE KERNANSGUILLEC SUR LE LÉGUER
© ASSOCIATION DE LA VALLÉE DU LÉGUER

Ces exemples traduisent l'engagement du monde associatif local, initié dès les années 70, et permettent de mesurer l'impact des actions menées.



Partie 1

• 1.4.1.2. Le rôle des collectivités territoriales

Les **collectivités territoriales** jouent, elles aussi, un rôle important dans la préservation et la restauration des poissons migrateurs en Bretagne au travers des actions qu'elles mènent.

Les **conseils généraux** apportent un soutien technique et financier aux maîtres d'ouvrages publics et privés et mènent des actions phares dans la restauration des grands migrateurs.

Jean-Jacques Tromilin, conseiller général du Morbihan et de Guéméné sur Scorff, présente notamment les aménagements réalisés dans le cadre de la modernisation des routes départementales :

- Réalisation d'un pont cadre de 150 m avec la pose de banquettes pour la circulation des poissons et des loutres ;
- Remplacement de 3 buses par un pont cadre.

Le conseil général a apporté son soutien technique et financier aux travaux d'effacement de l'étang de Pont Calleck sur le bassin du Scorff.

Le budget annuel pour la mise en œuvre de sa politique de protection du milieu aquatique de la cellule d'Animation et Suivi des Travaux en Rivières et Milieux Aquatiques (ASTER) du Morbihan s'élève à 800 000 €.

Thierry Burlot, Vice-président du Conseil régional de Bretagne : " Les départements et la région peuvent se féliciter du soutien apporté au programme " poissons migrateurs " et de ses résultats. "

Les **syndicats de bassin versant** mènent des actions locales pour la préservation des milieux à l'échelle des bassins versants. Michel Demolder, Président du Syndicat de la Seiche, présente les études lancées dans le cadre du contrat territorial 2012-2016 : l'une d'elle, lancée en 2010, concernait le volet " milieu aquatique ". Elle a abouti à la réalisation d'actions pour restaurer les milieux aquatiques notamment un travail pour le rétablissement de la continuité écologique et des actions pour expliquer le comportement du cours d'eau au public et aux élus afin qu'ils prennent conscience du fonctionnement d'une rivière.

Michel Demolder, également Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine**, présente le rôle du SAGE dans la prise en compte des poissons migrateurs. Le SAGE Vilaine a notamment pour objectif la restauration de la continuité écologique, dans le cadre du classement des cours d'eau, et à travers l'identification d'un taux d'étagement (l'objectif est une baisse du taux d'étagement de 40 % lorsque cela est possible). Le SAGE Vilaine intègre également des actions de suivi des poissons migrateurs à l'échelle du bassin (suivi de la population d'anguilles, d'aloses et de lamproies marines).

Armelle Huruguen, Présidente de la CLE du SAGE Aulne : " Les SAGE sont des outils de planification sur lesquels il est possible d'aborder l'ensemble des problématiques d'un territoire. Les poissons migrateurs ont été pris en compte dès l'élaboration du SAGE Aulne en intégrant les problématiques du territoire telles que l'hydroélectricité, la navigation et l'alimentation en eau potable. "



A : AMÉNAGEMENT D'UN PONT CADRE SUR LA RD767

B ET C : MISE EN PLACE D'UN OUVRAGE PRÉFABRIQUÉ SUR LA RD27 EN REMPLACEMENT DE 3 BUSES : SITUATION AVANT ET APRÈS

© A. CHOLET, CG56

Partie 1

• 1.4.1.3. Le rôle de l'Etat

Sophie Sauvagnat de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) expose la réglementation relative à l'obligation de restaurer la libre circulation des poissons migrateurs.

Depuis la loi du 31 mai 1865 qui impose pour la première fois la mise en place d'échelles à poissons sur les nouveaux ouvrages construits sur les cours d'eau classés, plusieurs lois et textes ont pris en compte la restauration de la libre circulation des grands migrateurs à travers notamment les dispositions de la Loi Pêche de 1984. Elle fixe une obligation de résultats pour la prise en compte des poissons migrateurs, inscrit l'obligation d'entretien des dispositifs de franchissement et impose la mise en conformité des ouvrages dans un délai de 5 ans.

Plus récemment, la Loi sur l'Eau de 2006, le règlement Européen de 2007 pour la reconstitution du stock d'anguilles, la circulaire du 25 janvier 2010, la Loi Grenelle II de 2010 et l'arrêté du 10 juillet 2012 inscrivent le rétablissement de la continuité écologique comme un objectif essentiel.

Dans le Finistère, la définition des cours d'eau classés en liste 1 et 2 a été menée par la DDTM sous la forme d'une concertation lancée en 2010 qui s'est poursuivie jusqu'en septembre 2011. Les projets de classement ont ensuite été soumis à la consultation des Etablissements Publics Territoriaux de Bassins (EPTB), des CLE de SAGE et des Conseils généraux. Ces travaux ont conduit à classer en liste 1, 1990 km de cours d'eau et en liste 2, 450 km soit 362 ouvrages dont 230 ouvrages susceptibles de faire obstacle à la continuité écologique (Figure 5).

Michel Bâche de la DREAL précise qu'en parallèle, depuis 1994, le Préfet de Région établi, pour une période de 5 ans, les mesures à mettre en œuvre utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces à travers le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI).

L'Etat joue également un rôle important à travers l'ONEMA, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Benoit La Galliot, lors de son intervention, indique que l'ONEMA assure notamment un appui technique à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques locales de l'eau. Il contribue à la police de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'au contrôle de leurs usages, et participe à la prévention de leur dégradation et à leur restauration. Les actions de police sont réfléchies dans le cadre de plan de contrôles départementaux, construits avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et les DDTM, validés par les préfets et procureurs et ciblés en fonction des enjeux territoriaux d'atteinte du bon état.

La réglementation et son évolution ainsi que le rôle des DDTM et de l'ONEMA traduisent la volonté politique de l'Etat pour répondre à la restauration des poissons migrateurs et de leur milieu.

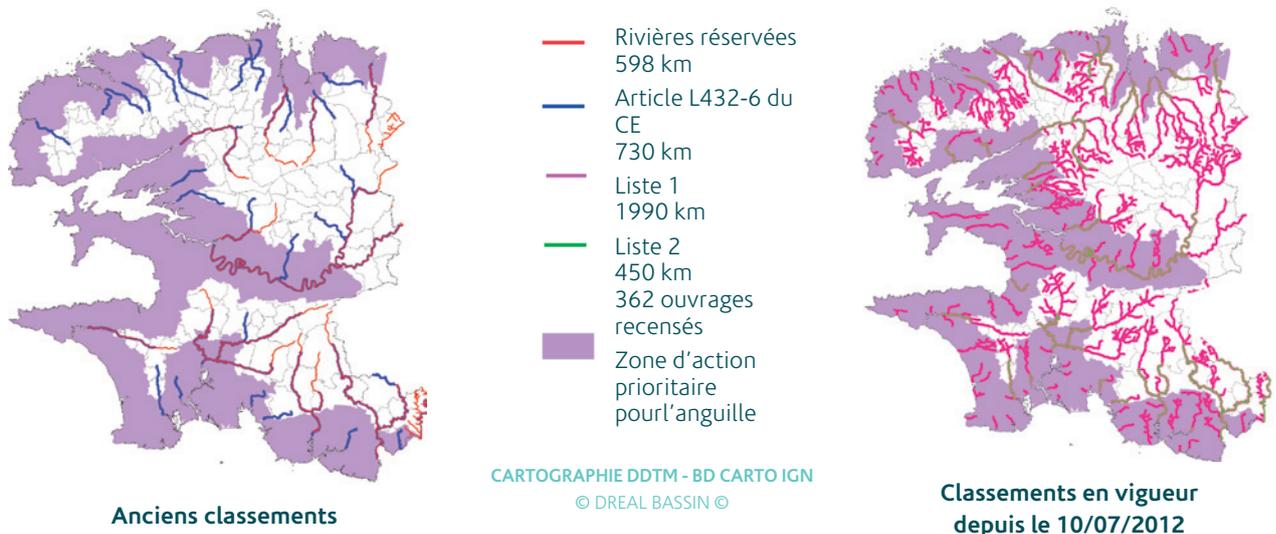


FIGURE 5 : ANCIENS CLASSEMENTS ET CLASSEMENT L214.17 DANS LE FINISTÈRE (DDTM29)

Partie 1

1.4.2. Les actions menées

Marie Andrée Arago explique que, du fait qu'ils sont difficilement contrôlables, il est difficile d'agir sur les facteurs marins et climatiques pour préserver et restaurer les poissons migrateurs. En revanche, il est possible d'agir sur la production de poissons d'un point de vue quantitatif et qualitatif en milieux continentaux. Trois types d'actions peuvent être menés : améliorer la libre circulation sur les cours d'eau, améliorer la qualité de l'eau et des habitats, et adapter les prélèvements à l'état des stocks.

Un préalable à la mise en œuvre de ces actions demeure l'acquisition, la gestion, la valorisation et la diffusion des connaissances pour évaluer et suivre les stocks.

• 1.4.2.1. Des actions d'acquisition de connaissances

Les Fédérations de pêche bretonnes ainsi que d'autres structures tels que l'EPTB Vilaine, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ou le Syndicat Mixte Aménagement Tourisme Aulne et Hyères (SMATAH) participent à l'acquisition de connaissances et au suivi du stock des poissons migrateurs.

Les Fédérations de pêche mènent chaque année, depuis 1997, des indices d'abondance de juvéniles de saumons selon une méthode standardisée. Nicolas Bourré indique qu'il s'agit d'un indicateur fiable du recrutement annuel et de la fonctionnalité du milieu (accès aux frayères / efficacité de la reproduction / croissance des juvéniles). Dans le Finistère, 105 stations sont prospectées annuellement par la Fédération de pêche. A l'échelle de la Bretagne, le réseau est constitué de plus de 250 stations de pêche (Figure 6).



JUVÉNILLE DE SAUMON © M. LEBOUTER, FDPMA29

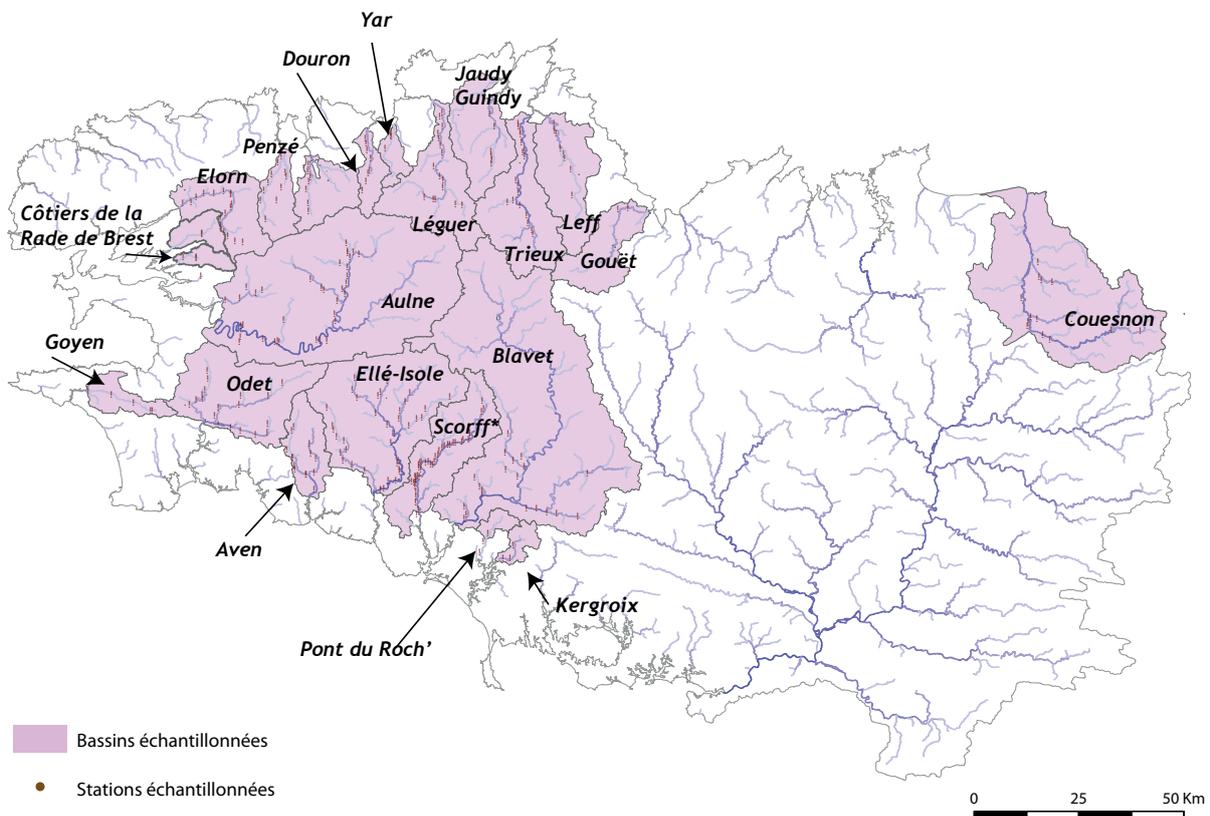


FIGURE 6 : LOCALISATION DES STATIONS ÉCHANTILLONNÉES PAR LA MÉTHODE DES INDICES D'ABONDANCE DE JUVÉNILLES DE SAUMONS EN BRETAGNE (BGM).

Partie 1

Un autre exemple d'acquisition de données est présenté par Anne-Laure Caudal, ingénieur halieute à la Fédération de pêche du Morbihan au sujet de la Lamproie marine, espèce pour laquelle les suivis mis en place sont récents. Les suivis portent sur deux phases du cycle de vie de la lamproie : le stade "géniteur" avec le comptage de frayères et le stade juvénile par l'échantillonnage des ammocètes (larves de lamproies).

Le comptage de frayères donne des informations sur la date de remontée des géniteurs, les limites de colonisation, ainsi qu'une tendance sur l'abondance des géniteurs.

L'échantillonnage des ammocètes, selon un protocole élaboré par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), l'INRA et l'ONEMA, consiste à faire des prélèvements directement dans le sédiment dans lequel sont enfouies les ammocètes, dans des zones favorables aux larves. Cette méthode présente l'avantage de valider l'efficacité de la fraie, d'avoir des données sur les secteurs où les comptages de frayères ne sont pas réalisables.

Un autre outil de gestion est présenté par Sophie Launey, chercheur à l'INRA : la génétique des populations.

Sophie LAUNEY, chercheur à l'INRA Agrocampus Ecologie et Santé des Eco-systèmes de Rennes : " *La génétique des populations est un outil pour la connaissance et la gestion. Elle permet de participer à la délimitation des stocks et des unités de gestion, de participer à la direction et à l'intensité des échanges, et à l'impact des variations des milieux et d'apporter des éléments pour comprendre l'adaptation locale et connaître les capacités d'évolution des populations en réponse aux changements globaux.*"

La population de saumon atlantique se répartit en 5 ensembles à l'échelle de la France avec une divergence entre les groupes qui diminue en particulier pour les populations de Basse Normandie et de Bretagne où l'on observe de nombreux transferts de poissons ce qui est lié au repeuplement (Figure 7).

Les résultats de la génétique montrent que la lamproie fluviatile et la lamproie de Planer font partie d'une seule espèce avec deux écotypes distincts.

Pour la grande alose, il existe 5 groupes génétiques, avec un fort degré de mélange entre les groupes. La situation est différente chez l'aloise feinte, dont les groupes sont beaucoup plus structurés.

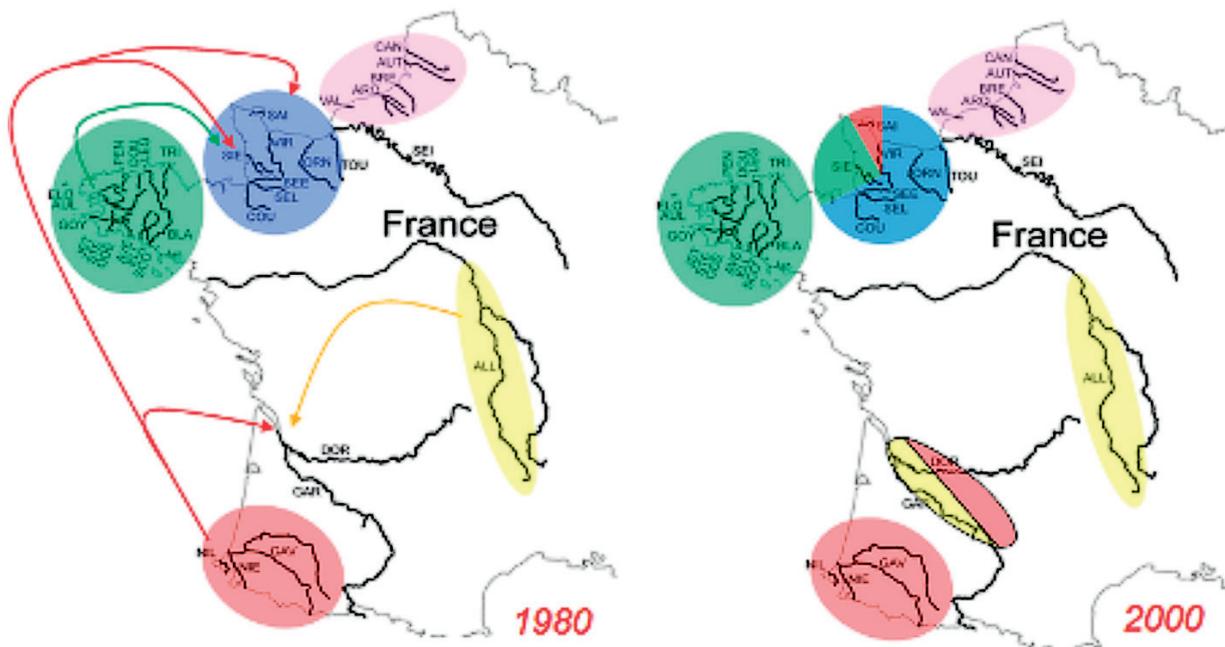


FIGURE 7 : STRUCTURE GÉNÉTIQUE DES POPULATIONS DE SAUMON ATLANTIQUE – EN 1980 : 5 GROUPES GÉNÉTIQUES – EN 2000 : REPEUPLEMENT : INTROGRESSION GÉNÉTIQUE ET RÉDUCTION DE LA DIVERGENCE ENTRE GROUPES. EN ROSE PÂLE : GROUPE HAUT-NORMANDIE ; EN BLEU : GROUPE BASSE-NORMANDIE ; EN VERT : GROUPE BRETAGNE ; EN JAUNE : GROUPE ALLIER ET EN ROSE FONCÉ : GROUPE ADOUR. (C. PERRIER, 2011)

Partie 1

• 1.4.2.2. La gestion, valorisation et diffusion des connaissances

Armelle Basck de l'association Bretagne Grands Migrateurs explique que les nombreux suivis menés pour suivre l'évolution du stock des poissons migrateurs ont généré de grandes quantités de données. Ces données ont besoin d'être stockées, valorisées et diffusées pour faire connaître le patrimoine des poissons migrateurs en Bretagne.

Bretagne Grands Migrateurs en partenariat avec les quatre fédérations de pêche a lancé le projet de l'Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne en 2007.

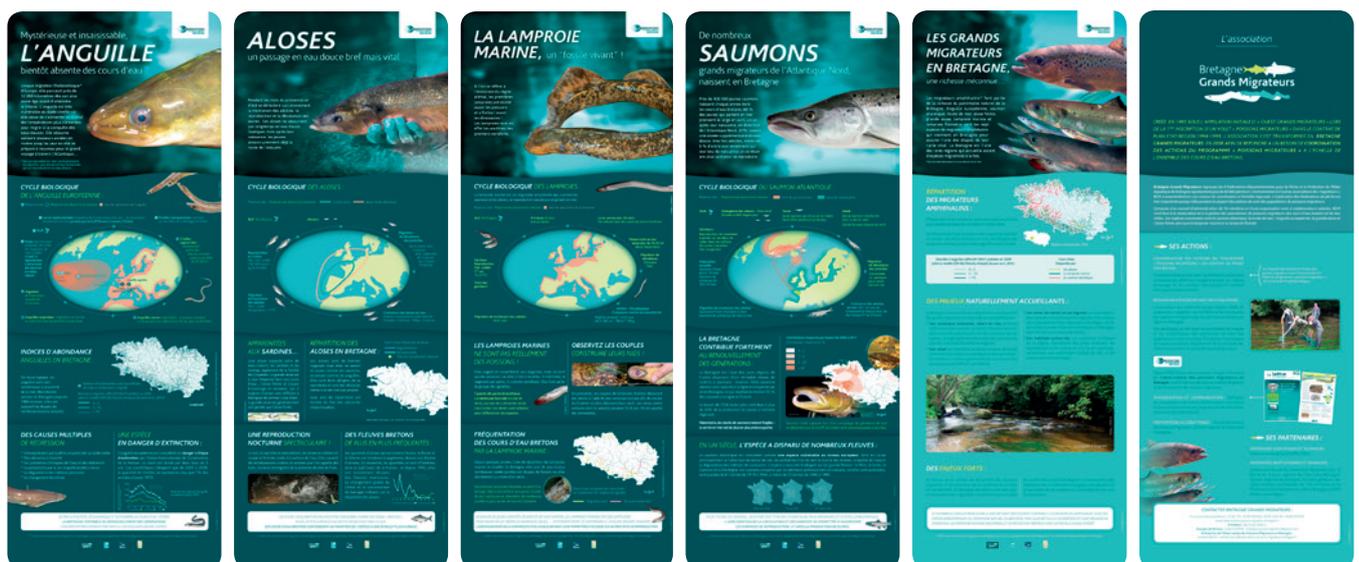
L'Observatoire s'est donné trois grands objectifs :

- **Constituer une plate-forme d'informations** : base de données très importante, nombre élevé de sites de suivi, enrichissement par plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- **Améliorer les échanges d'information entre les acteurs** : diffuser des informations compréhensibles de tout le monde ;
- **Diffuser de la connaissance et des résultats des suivis**, à travers des **lettres d'informations, un site Internet** et une **exposition itinérante**.



Armelle Basck, Bretagne Grands Migrateurs :

" L'Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne est un outil d'aide à la décision pour les maîtres d'ouvrage, les porteurs de projets et les gestionnaires, qui contribue à l'acquisition et à la valorisation des connaissances et des données sur les poissons migrateurs. "



Partie 1

- 1.4.2.3. Des actions de restauration de la continuité écologique

Benoit Le Galliot, délégué interrégional Bretagne-Pays de Loire de l'ONEMA rappelle la définition de la continuité écologique : *" Elle se définit, pour les milieux aquatiques, par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport naturel des sédiments. Elle est principalement impactée par les ouvrages transversaux comme les seuils et les barrages."*

Le rétablissement de la continuité écologique permet :

- De retrouver des eaux courantes ;
- De rétablir la transparence migratoire ;
- De limiter le réchauffement des eaux et les processus d'eutrophisation ;
- De réduire les pertes en eau par évaporation ;
- De réduire les déficits sédimentaires dans les cours d'eau.

Benoit Le Galliot, délégué interrégional de l'ONEMA : *" Plusieurs solutions existent pour annuler ou réduire les impacts négatifs des ouvrages, de l'effacement total à l'aménagement de dispositifs de franchissement en passant par des mesures de gestion adaptées. Ces solutions ont des niveaux d'ambition variables. Leur efficacité et leur sélection sont liées au contexte local. Pour chaque cas, les solutions doivent être étudiées en fonction des espèces, des fonctionnalités du cours d'eau et de l'usage économique des ouvrages. La stratégie de rétablissement de la continuité est progressive car elle nécessite une concertation locale et elle se nourrit des retours d'expérience. Elle implique de concilier la préservation de l'environnement et les usages réels du cours d'eau."*

Les solutions pour rétablir la continuité écologique :

- **L'effacement**, solution jugée la plus efficace (meilleur ratio gain écologique / coût économique) ;
- **L'abaissement de seuil** ;
- **La gestion des ouvrages** ;
- Le **dispositif de franchissement et bras de contournement**, qui constituent des solutions permettant d'allier les usages et la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

La restauration des habitats, un des objectifs majeurs de la restauration de la continuité écologique

Hubert Catroux, FDPPMA des Côtes d'Armor : *" L'objectif de l'abaissement du seuil du Houël sur le Leff était de renaturer la rivière pour lui redonner la possibilité de fonctionner normalement. Le Leff est une rivière de 1^{ère} catégorie : une rivière où l'on trouve des saumons, des truites, des aloses, des lamproies marines ou des anguilles. Elle est ponctuée de seuils, qui ralentissent les courants et font obstacles à la circulation des poissons. Il se forme notamment des plans d'eau, favorisant la sédimentation là où avant il y avait du courant. L'impact immédiat de l'abaissement a été de supprimer l'effet " plan d'eau " et de recréer des zones courantes."*



LE DÉVERSOIR DU HOUËL : SITUATION AVANT ET APRÈS L'ABAISSEMENT
© H. CATROUX, FDPPMA 22

Partie 1

La conciliation des usages et de la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs

Jean-Paul Gabillet, propriétaire du moulin du Val Néant sur le Tromeur (affluent de l'Oust, lui-même affluent de la Vilaine) et son épouse ont souhaité lancer des travaux de rénovation de leur moulin avec deux objectifs essentiels :

- Produire de l'énergie renouvelable pour le moulin et éventuellement la distribuer dans les environs ;
- Faire de leur projet un exemple de restauration écologique.

Après de nombreuses rencontres avec les partenaires techniques, la réalisation d'une étude d'impact par un bureau d'étude, des réunions avec les services de la police de l'eau pour le montage du dossier Loi sur l'Eau, des échanges réguliers avec les partenaires financiers pour le montage des dossiers de demande de subvention..., les travaux de construction du bras de contournement se sont achevés en 2011.

Malgré de nombreux points de désaccord au début du projet entre le propriétaire et les services de l'état, des points de consensus ont été trouvés suite à des rencontres organisées à l'initiative du propriétaire : abandon du régime de concession, dossier Loi sur l'Eau non soumis à enquête publique, mise en place d'une goulotte de dévalaison à la place de grilles fines...

Jean-Paul Gabillet conclut par : " *Les enseignements de ce projet ont montré qu'il est possible de concilier la restauration de la libre circulation et la production d'énergie renouvelable.* "



BRAS DE CONTOURNEMENT SUR LE MOULIN DU VAL NÉANT, SUR LE TROMEUR
© J.P. GABILLET

- 1.4.2.4. Les actions complémentaires à la restauration de la continuité écologique

Benoit Le Galliot de l'ONEMA insiste sur le fait que : " *La préservation des migrateurs nécessite d'agir, au-delà de la continuité, sur la reconquête de la qualité de l'eau, de restaurer le caractère naturel des écoulements, de contrôler les espèces envahissantes, de préserver les zones humides, les têtes de bassins versants, et les zones de frayères. Les pressions de pêche sur l'ensemble du cycle de la vie des migrateurs sont également un facteur à considérer.* "

Cédric Briand de l'EPTB Vilaine présente un exemple de mesure de gestion liée à la pêche prise sur le bassin de la Vilaine dans le cadre du COGEPOMI : " *Des efforts de gestion ont été menés pour diminuer la durée de la saison de pêche à la civelle afin d'avoir plus d'échappement. La réduction de la saison de pêche fin février a conduit à augmenter les remontées de civelles (remontées importantes en mars). Néanmoins, cette mesure n'était pas encore suffisante pour faire passer une quantité importante de civelles.* "



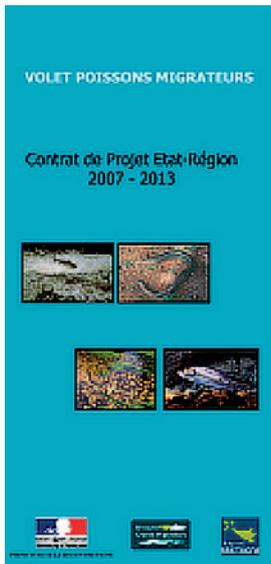
CIVELLES © F. GUÉRINEAU, FDPMA35

Eric Feunteun, directeur du Centre de Recherche, d'Enseignement et de Culture scientifique sur les systèmes côtiers (CRESCO), une station marine du MNHN ajoute : " *Il faut effectivement se concentrer sur la restauration des habitats (transparence des seuils et barrages), sans oublier l'amélioration de la qualité de l'eau qui est également très importante pour la reproduction des anguilles. Les polluants (PCB, métaux lourds...), même à des doses très faibles, ont un impact fort sur la capacité de reproduction (accumulation des polluants dans les graisses).* "

Partie 1

- 1.4.3. Des moyens financiers à la hauteur des actions à mener

Le programme "poissons migrateurs" du Contrat de Projet Etat-Région est l'outil financier permettant de mettre en œuvre les actions de préservation et de restauration des poissons migrateurs en Bretagne. Ce programme est coordonné depuis 1995 par l'association Bretagne Grands Migrateurs.



Sept financeurs interviennent dans ce programme : l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, l'union européenne avec les crédits FEDER (Fond européen de développement régional) et les Conseils généraux. Les taux de financement varient entre 50 et 80 % d'aide publique suivant les projets.

Au total, 7,7 millions d'euros ont été programmés sur la période 2007-2012 ce qui représente 242 dossiers. Les montants engagés par financeur sont détaillés dans la Figure 8.

travaux liés à la restauration de la continuité écologique et suivis des migrations aux stations de vidéocomptage), 24 % l'anguille et 24 % le saumon ;

- Le suivi des stocks représente 31 % des montants engagés ; les études pour la restauration de la continuité écologique, 15 % ; les travaux, 30 % ; les 24 % restants correspondent aux actions d'amélioration des connaissances, de communication, de coordination et de soutien d'effectifs.

Depuis 2007, les actions inscrites dans le programme ont considérablement augmenté (800 000 € programmés en 2007 et 1,6 millions d'euros en 2012). Cette tendance est d'autant plus forte pour les actions de restauration de la continuité écologique avec une moyenne de 5 dossiers "continuité" sur la période 2007-2009 et 23 dossiers, sur la période 2010-2012. Par rapport aux besoins financiers qui avaient été définis en 2007, le taux de réalisation sur la période 2007-2013 devrait atteindre 100 %.

Gaëlle Germis, Bretagne Grands Migrateurs : " *Tout cela traduit une réussite du fonctionnement du programme "poissons migrateurs", liée à la cohérence entre les politiques de l'Etat et les objectifs des partenaires financiers, mais aussi et surtout liée à une synergie d'acteurs au niveau local, départemental et régional.*"



FIGURE 8 : RÉPARTITION DES MONTANTS ENGAGÉS PAR FINANCEURS SUR LA PÉRIODE 2007-2012 (BGM)

L'analyse du programme sur la période 2007-2012 présentée par Gaëlle Germis de Bretagne Grands Migrateurs montre que :

- Dans le Finistère et le Morbihan, il y a une plus forte sollicitation des enveloppes du programme "poissons migrateurs" que dans les deux autres départements ;
- 50% des montants engagés concernent 5 bassins versants (Vilaine, Aulne, Couesnon, Scorff et Léguer) ;
- 50% des dossiers concernent tous les migrateurs (études ou



Partie 1

1.4.4. Un panel de directives européennes et nationales et les programmes régionaux, départementaux et locaux

Aymeric Lorthois du Ministère de l'Ecologie présente les documents, textes et directives qui permettent d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des actions en faveur la restauration écologique :

Au niveau européen :

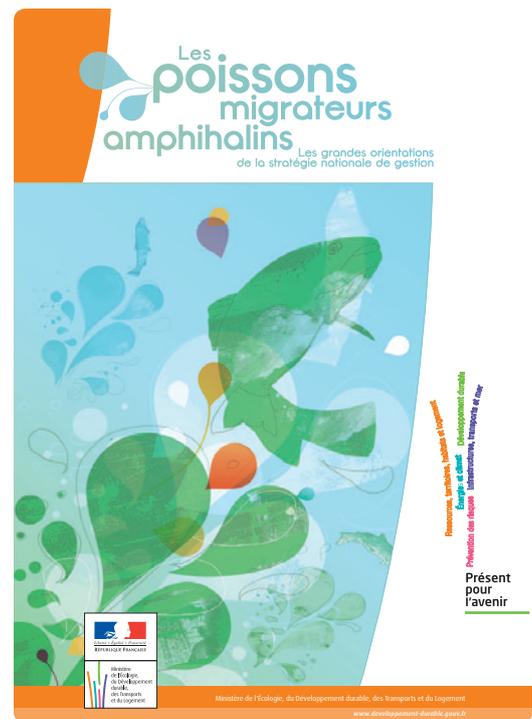
- La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) vise le bon état des milieux aquatiques ;
- La Directive Habitat Faune Flore (Natura 2000) vise le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et espèces de faune et flore d'un intérêt communautaire (dont les aloses, les lamproies et le saumon dans leur phase dulcicole) (58 sites classés Natura 2000 en Bretagne) ;
- La Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin avec la mise en place de plans d'actions pour les milieux marins ;
- Le Règlement européen pour la reconstitution du stock d'anguilles européennes impose à chaque Etat membre de constituer un plan de gestion avec un objectif d'échappement d'anguilles argentées de 40 % par rapport à une situation pristine (situation sans impacts anthropiques) et une baisse des mortalités anthropiques.

Au niveau national :

- La stratégie nationale de la gestion des poissons migrateurs (STRANAPOMI) adoptée en 2010 se décline autour de 4 grands axes :
 - » La préservation et la restauration des populations et de leurs habitats via :
 - * Des actions sur la qualité des milieux ;
 - * Une gestion durable de la pêche ;
 - * Un soutien du niveau des populations.
 - » La rénovation de la gouvernance de la politique de gestion des poissons migrateurs, afin que ces espèces soient mieux intégrées dans les différentes politiques qui les impactent ;
 - » Le renforcement de l'acquisition de connaissances ;
 - » Le partage d'expérience et la communication sur ces espèces.

- La politique de restauration de la continuité écologique avec un plan d'actions lancé en 2009 décliné autour de 5 axes :

- » L'amélioration de la connaissance ;
- » La définition de priorités d'actions par bassin ;
- » La mise en place d'aides pour la restauration des milieux et de la continuité écologique (notamment via les programmes d'actions des agences de l'eau) ;
- » La mise en œuvre d'actions de police de l'eau sur les ouvrages ;
- » L'évaluation des bénéfices environnementaux.



Partie 1

- Le plan de gestion Anguille approuvé par la Commission européenne en février 2010.



ANGUILLE JAUNE © BGM

Le Plan de Gestion Anguille

Ses objectifs sont les suivants :

- Baisse de la mortalité des anguilles par pêche de 30% en 2012 et de 60% en 2015 ;
- Baisse de la mortalité des civelles par pêche de 40% en 2012 ;
- Baisse de la mortalité anthropique liée à d'autres facteurs de 30% en 2012, de 50% en 2015 et de 75% en 2018.

Ce plan est décliné localement et un rapport de mise en œuvre est transmis à la Commission Européenne sur les premiers résultats obtenus et sur ce qui a été mis en œuvre. Les différentes mesures mises en place sont :

- Des mesures liées à la pêche via :
 - » La mise en place de quotas de pêche pour la civelle ;
 - » La limitation des périodes de pêche ;
 - » Un système de traçabilité sur la pêche professionnelle.
- Un programme de repeuplement : 10 % des civelles pêchées sont utilisées pour les programmes de repeuplement ;
- Des actions sur les autres facteurs de mortalité, notamment via le bon état écologique de l'eau ;
- La mise en place de zones d'actions prioritaires, avec un objectif de 1500 ouvrages équipés d'ici 2015 ;
- La mise en place d'un programme de recherche et développement pour évaluer l'impact des ouvrages sur l'anguille.

Au niveau des grands bassins hydrographiques :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et son programme de mesures ;
- Le classement des cours d'eau en liste 1 et 2 (arrêté du 10 juillet 2012).

Au niveau régional :

- Le Schéma régional de Cohérence Ecologique (SRCE) met en œuvre une trame verte et bleue afin de préserver la biodiversité, tout en l'associant à l'aménagement du territoire ;
- Le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) des cours d'eau bretons.



Le Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)

C'est un document régional de référence, utilisé par les pêcheurs et les services de l'Etat. Il est élaboré sous l'égide du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) qui réunit l'ensemble des partenaires impliqués dans la préservation des poissons migrateurs et se réunit 2 fois par an.

Etabli pour 5 ans, le PLAGEPOMI concerne les sept espèces de poissons migrateurs présentes en Bretagne. Le PLAGEPOMI détermine les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation de ces espèces. Il définit les modalités d'estimation des stocks, les quantités qui peuvent être pêchées, les plans d'alevinage et de soutien aux effectifs des poissons. Il fixe les périodes d'ouverture de la pêche, les quotas de pêche et les conditions dans lesquelles sont tenus et délivrés les carnets de pêche.

Le PLAGEPOMI des cours d'eau bretons a été révisé en 2011 et 2012 ; le prochain PLAGEPOMI sera mis en œuvre à partir de 2013 jusqu'en 2017.

Partie 1

1.5. Des manques et une dynamique freinée dans son application

La **multiplicité des dispositifs et programmes** crée des confusions pour les acteurs générant ainsi une multitude de contraintes tant réglementaires qu'opérationnelles rendant compliqué l'émergence de projets. Comme expliqué par Jean-Paul Doron de la FNPF, à cela s'ajoute : " *la difficulté de faire émerger une volonté politique locale et le manque de porteurs de projet*".

L'exemple de Jean-Paul Gabillet montre **la complexité et la lourdeur administrative** des projets de restauration de la continuité écologique : " *Il apparaît difficile pour des petits porteurs de projet de monter les dossiers administratifs (demandes de subvention, dossier Loi sur l'Eau...)*". Du lancement du projet, à la réalisation des travaux en passant par la réalisation de l'étude d'impact, le montage du dossier Loi sur l'Eau et des dossiers de demande de subvention, le porteur de projets doit être en mesure de bien connaître et comprendre les étapes du projet et le rôle des différents acteurs.

Gilles Huet, délégué interrégional d'Eau et Rivières de Bretagne, intervient au sujet de **l'insuffisance des moyens de l'Etat** : " *Les programmes d'actions seraient plus efficaces si l'Etat faisait efficacement son travail de police de l'environnement pour faire respecter la réglementation. Que ce soit pour la police de l'eau ou la police de la pêche, les moyens consacrés diminuent.*"

Par ailleurs, les propriétaires de moulins déplorent un **manque de négociation, de concertation et de communication** dans les démarches de restauration de la continuité écologique.

Henri Guilbaud, collectif des riverains de l'Arz précise que " *Les propriétaires de moulins n'ont pas été associés à la priorisation des actions définies dans le SDAGE Loire Bretagne.*" **Hervé Ricou** de l'association des moulins du Finistère explique qu' " *il est nécessaire d'aller vers plus de négociation plutôt que de détruire des ouvrages ; il est dommage que dans les plaquettes de l'ONEMA, 80 % des exemples soient des destructions de seuils*"

La politique de restauration de la continuité écologique est souvent perçue comme un argument d'autorité par les propriétaires de moulins.

Il apparaît **un manque de compréhension** des impacts des ouvrages sur les populations de poissons migrateurs et un manque de connaissance de ces espèces et de leurs habitats, ce qui implique des difficultés à faire émerger des projets.

Concernant les données relatives aux poissons migrateurs, Ronan Lucas, Directeur du GIP Bretagne Environnement, constate un **décalage entre la dynamique de réseau, la richesse de données disponibles, les moyens et enjeux forts liés aux poissons migrateurs et la complexité d'accès aux données brutes**.

Il précise que les connaissances sur les poissons migrateurs sont relativement bien accessibles sur Internet ; toutefois, on note un défaut de couverture spatiale et temporelle de ces informations. Les données brutes peinent à être structurées et sont peu accessibles. Enfin, il manque une entrée régionale pour faciliter la recherche et donner plus de visibilité à la thématique.

Emilien Lasne, chargé de recherches à l'INRA, évoque le **manque de connaissance et de gestion efficace sur les phases marines**. Il explique qu' " *on ne peut pas gérer durablement les populations sans s'intéresser aux phases marines.*"



Partie 1

Certaines **mesures de gestion** peuvent être **jugées comme insuffisantes voir inefficaces** par certains acteurs.

Le soutien d'effectifs en saumons

Les mesures de soutien d'effectifs pour restaurer une population de saumons ont montré leur efficacité sur la Loisance. Sur le Couesnon, Jean-Luc Baglinière souligne que le bilan a été plus mitigé avec des retours de saumons inférieurs aux résultats escomptés pouvant entraîner par ailleurs des problèmes de dispersion et d'introgession génétique sur les rivières voisines.

Les mesures du Plan de gestion anguille

Les pêcheurs amateurs demandent la révision du Plan de Gestion Anguille du fait des mesures considérées comme inefficaces.

Jean-Paul Doron, Vice président de la FNPF : *" Le repeuplement anguille n'est pas une mesure environnementale mais une mesure d'accompagnement social qui a été intégrée au Plan de Gestion Anguille à la demande des pêcheurs professionnels."*

Les pêcheurs professionnels s'inquiètent de l'efficacité des mesures de repeuplement / transfert de civelles sur les masses d'eau polluées.

L'ONEMA précise qu'il est difficile de connaître précisément les causes du déclin de l'anguille et le niveau d'impact de chacun des facteurs ; entre 1950 et 1970, de nombreuses modifications sont apparues (augmentation des captures par la pêche, modification du milieu marin, polluants...). Les polluants ont bien un impact sur les anguilles qu'il est difficile de quantifier. Des études sont en cours pour évaluer le niveau de contamination des anguilles et établir la relation avec les mortalités indirectes et la capacité reproductrice.

Jean-Paul Doron de la FNPF souligne le **manque d'évaluation de certaines mesures de gestion** notamment sur le stade " anguilles argentées" tels que les arrêts de turbinage. Par ailleurs, Christian Le Cleve, délégué général à la Fédération de pêche du Morbihan ajoute l'importance d'évaluer les mesures de repeuplement en anguilles afin de suivre l'efficacité de cette mesure et réviser les cahiers des charges de mise en œuvre selon les résultats obtenus.



ANGUILLE EN COURS D'ARGENTURE © F. GUÉRINEAU, FDPPMA35



Une démarche bien engagée mais qui reste à consolider

2.1. Améliorer la connaissance, organiser et rendre accessibles les données

2.1.1. Améliorer la connaissance

Emilien Lasne de l'INRA souligne que **le flet et les mulets** méritent une attention particulière et **devraient être concernés par le décret " Amphihalins " de 1994**. D'une part, le statut favorable de ces espèces n'est pas nécessairement durable d'autre part, ces espèces sont susceptibles de jouer un rôle d'indicateur pertinent de la qualité de ces territoires de transition.

Michel Bâcle de la DREAL souligne que **l'acquisition de connaissances** est fondamentale et qu'il s'agit d'une mesure perpétuelle permettant de pouvoir prendre des orientations. Il apparaît nécessaire de poursuivre et renforcer le suivi des stocks et l'acquisition de connaissances des poissons migrateurs dans le milieu continental.

La génétique des populations est un outil précieux pour la connaissance et la gestion qu'il importe de poursuivre et renforcer. Face aux changements globaux qui induisent des modifications multifactorielles des populations, Sophie Launay de l'INRA précise que la génétique permet d'apporter des éléments pour comprendre l'adaptation locale et connaître les capacités d'évolution des populations.

Emilien Lasne de l'INRA indique que les actions sur les **phases estuariennes et marines** du cycle biologique des poissons migrateurs doivent être développées.

L'amélioration de connaissances sur les phases marines passe par l'utilisation d'outils tels que la génétique des populations, l'écologie isotopique, la sclérochronologie, des marquages de masse, acoustiques ou passifs. Il importe de mieux valoriser les données existantes et de les rendre mieux accessibles mais également de contribuer à une meilleure articulation entre les approches entre les milieux marins et continentaux.

Enfin, Ronan Lucas du GIP Bretagne Environnement explique qu' " *il sera nécessaire de se doter des **moyens financiers nécessaires pour générer des connaissances de manière homogène à l'échelle des territoires*** " .

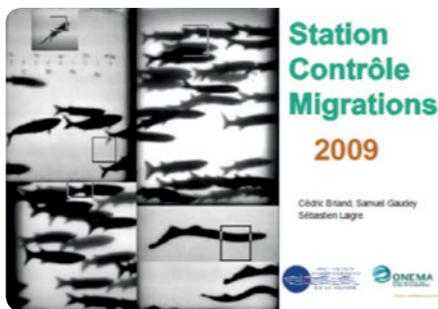
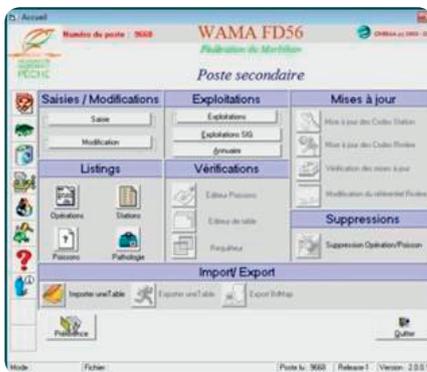


Partie 2

2.1.2. Organiser et rendre accessible les connaissances et les données

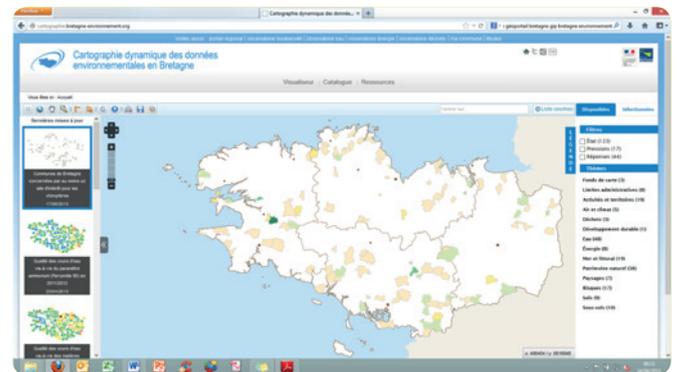
Poursuivre la structuration des données

Armelle Basck indique que les nombreux suivis ont généré de grandes quantités de données ; ces données ont besoin d'être stockées et valorisées. L'organisation des informations passe par la bancarisation des données et leur stockage dans des bases de données au sein de 2 outils développés spécifiquement : WAMA et STACOMI.



Rendre les données brutes et les informations accessibles

Ronan Lucas mentionne que le socle de connaissance sur les poissons migrateurs est conséquent, solide et partagé et la connaissance bien accessible ; l'accès aux données brutes est par contre moins évident. Un nouveau défi pour le réseau dynamique pour la protection de ces poissons migrateurs est la mise à disposition des données brutes et une meilleure transparence de ces données. Il s'agit d'un axe identifié par Bretagne Grands Migrateurs avec la mise en place de l'Observatoire des poissons migrateurs en 2011. Par ailleurs, l'utilisation d'outils tels que le Système d'Information sur l'Eau (SIE) et la plate forme régionale Géo Bretagne devraient permettre de faciliter l'accès aux données publiques.



Armelle Basck ajoute que le site Internet de l'Observatoire des poissons migrateurs permettra de faciliter la recherche et l'accès aux informations, aux études et aux suivis menés sur les poissons migrateurs. Un des objectifs de l'Observatoire est de diffuser des informations compréhensibles en fonction du public visé.

Par ailleurs, Ronan Lucas souligne l'utilité des démarches de partage de données autant pour le producteur de données que pour l'utilisateur.

Passer de la connaissance à la gestion

Ronan Lucas explique que l'informatique décisionnelle a connu ces dernières années des développements importants avec des logiciels abordables et gratuits qui permettent de générer des tableaux de bord ou de la cartographie dynamique très utiles aux décideurs. Ces outils sont utilisés par le GIP Bretagne Environnement depuis début 2012.

Le tableau de bord du PLAGEPOMI et de l'Observatoire des poissons migrateurs, avec leurs indicateurs, constitueront de véritables outils d'aide à la décision permettant d'orienter les mesures de gestion.

Partie 2

2.2. Améliorer et évaluer la gestion des poissons migrateurs



2.2.1. Prendre en compte le changement climatique, les modifications qui se déroulent en mer

Jean-Luc Baglinière indique que face au changement climatique et aux facteurs marins difficilement contrôlables, il apparaît nécessaire de renforcer les mesures de gestion en milieu continental notamment en mettant en place des actions de restauration des habitats afin d'augmenter la capacité d'accueil. Concernant le saumon atlantique, il précise qu'il est essentiel d'appliquer un principe de précaution pour protéger les populations notamment en prenant en compte les taux de survie en mer dans l'outil TAC (Total Autorisé de Capture). Les temps de réponse pour restaurer une population sont généralement longs, des mesures de gestion doivent être prises dès aujourd'hui. Le changement climatique aura des effets incalculables sur les populations de poissons migrateurs. Il est essentiel de se donner les moyens pour stopper la situation de multi stress des populations, contrer les effets du changement climatique et les modifications avérées du milieu marin.



CIVELLE PIGMENTÉE © F. GUERINEAU, FDPPMA35

La situation de l'anguille étant alarmante, Jean-Paul Doron de la FNPF rappelle la nécessité de prendre des mesures de gestion efficaces. De nombreuses interrogations de la part des collectivités piscicoles ont été posées sur l'efficacité des repeuplements en anguilles. Par ailleurs, les pêcheurs regrettent le manque de retours sur les autres mesures prises dans le cadre du Plan de gestion anguille.

Enfin, il est mentionné à plusieurs reprises l'importance de mettre en place des actions d'amélioration de la qualité de l'eau en parallèle des actions sur le milieu.



SAUMON DE PRINTEMPS PIÉGÉ À LA STATION DU MOULIN DES PRINCES SUR LE SCORFF © INRA

Partie 2

2.2.2. Evaluer l'efficacité des mesures de gestion

L'importance de l'évaluation des actions est soulignée par plusieurs intervenants. Laurent Beaulaton précise que l'évaluation des mesures de gestion nécessite de prévoir des moyens suffisants, des suivis lors de la mise en place des plans de gestion et d'avoir une gestion adaptative.

La méthodologie utilisée pour évaluer les mesures du Plan de gestion anguille passe par 3 évaluations complémentaires et cohérentes entre elles :

- **L'évaluation technico-administrative**, qui consiste à vérifier que les moyens pour atteindre l'objectif de restauration du stock ont été mis en œuvre ;
- **L'efficacité d'une mesure de gestion** particulière afin de faire la relation entre les moyens mis en œuvre et les résultats en termes de réduction des mortalités et restauration du stock ;
- **L'évaluation écologique** pour mesurer l'avancement de la reconstitution du stock ;

L'exemple des mesures du Plan de gestion anguille

L'ONEMA, dans le cadre du programme Recherche et Développement, mène une action visant à évaluer les **mortalités dans les turbines**.

Pour ce qui concerne le **repeuplement en anguilles**, Laurent Beaulaton précise qu'il faut prendre les retours d'expérience des autres mesures de gestion pour avoir une idée de l'efficacité du repeuplement. L'évaluation du repeuplement nécessite d'évaluer l'ensemble des mesures de gestion dans leur globalité.

Concernant les **mesures d'amélioration de la libre circulation** des anguilles en montaison et dévalaison, Aymeric Lorthois du Ministère de l'Ecologie précise que le Plan de Gestion Anguille définit une Zone d'Action Prioritaire (ZAP) comprenant 1500 ouvrages prioritaires à aménager d'ici 2015. Par ailleurs, un plan de cessation d'activité est mis en place pour les pêcheurs professionnels en eau douce.

L'évaluation des rapports des Etats membres issus des plans de gestion nationaux sera menée par la Commission Européenne, un rapport sera rendu le 31 décembre 2013. Chaque Etat membre sera amené à prendre en compte les conclusions de ce rapport dans son plan de gestion national.

Concernant les mesures de repeuplement, Laurent Beaulaton précise que l'évaluation sera menée au bout des trois années d'expérimentation. Les cahiers des charges sont par ailleurs revus chaque année pour tenir compte des difficultés de mise en œuvre et des résultats obtenus.



Partie 2

2.3. Réfléchir à une nouvelle organisation territoriale

Michel Demolder explique que le renforcement de l'organisation territoriale passe par le **soutien et la création de structures locales** et le soutien de tous les acteurs de la gestion de l'eau.

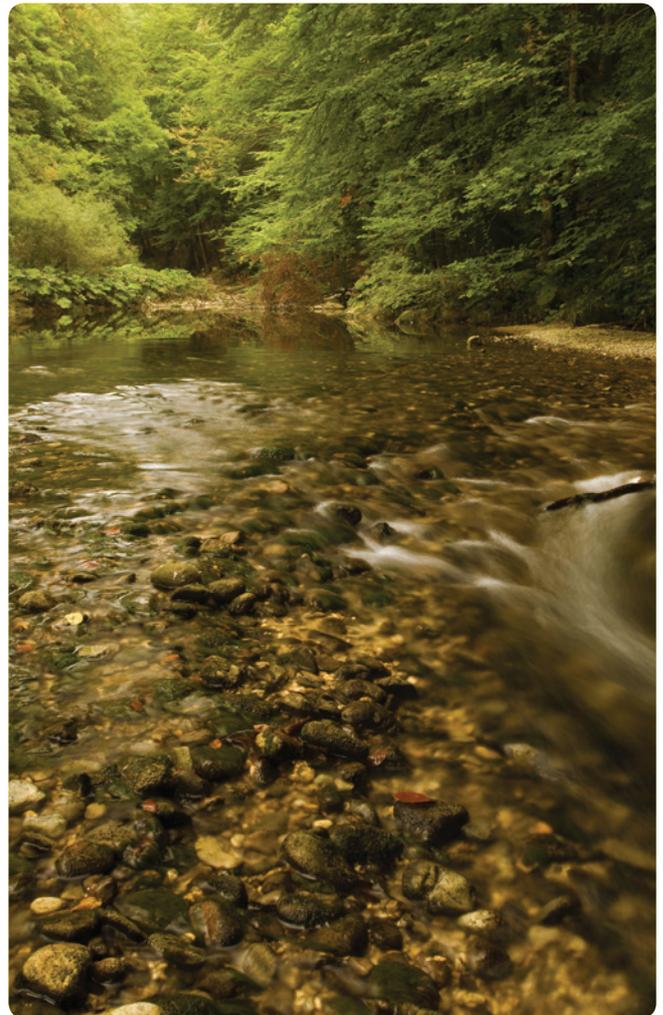
Par ailleurs, **co-construire et planifier avec les territoires** paraissent comme des éléments essentiels. L'Etat et la Région, à travers le Schéma régional de Cohérence Ecologique, entament une approche de co-construction et de planification avec les territoires qui devrait permettre de dégager des programmes d'actions.

Le Conseil régional, à travers les SAGE qui sont des lieux de concertation et qui permettent de définir des enjeux et des objectifs adaptés au territoire, souhaite s'appuyer sur les projets territoriaux pour définir les politiques en Bretagne.

Thierry Burlot : " Dans le cadre du partenariat Etat-Région, un nouveau mode de gouvernance sur la gestion de l'eau est à définir. Il faut réfléchir à une nouvelle organisation territoriale, à une nouvelle étape de la décentralisation des pouvoirs d'actions."

Armelle Huruguen : " Il convient de réussir à faire confiance aux territoires et à leurs habitants pour se développer en tenant compte des facteurs qui leur sont propres."

Enfin, **les mesures préventives** vont probablement prendre l'avantage dans le développement des territoires sur les **mesures curatives**. L'anticipation et la planification désormais territorialisées sont les clefs de l'avenir pour la préservation de la continuité écologique et des poissons migrateurs.



Partie 2

2.4. Les clés de réussite pour monter un projet de restauration de la continuité écologique

Plusieurs points essentiels ont été mentionnés tout au long du colloque pour faciliter la réussite d'un projet visant à restaurer la continuité écologique :

- **Des préalables :**

L'élaboration d'un cahier des charges adapté et accepté par l'ensemble des parties prenantes est essentielle. Il a été mentionné à plusieurs reprises l'importance de la consultation des partenaires techniques et des acteurs locaux et de la concertation auprès du grand public tout au long du projet (cf § 2.5.).

- **La phase de diagnostic :**

C'est une étape essentielle qui permet d'évaluer le gain biologique et les contraintes techniques. Il permet d'établir la faisabilité du projet, de prévoir les réactions de la rivière après la réalisation des travaux et d'établir l'ensemble des documents nécessaires à la déclaration des travaux pour la police de l'eau. Le diagnostic permet de caractériser l'impact des ouvrages sur la continuité écologique. Il importe de s'intéresser à l'existence et à la consistance légale des ouvrages.

- **Les scénarios d'aménagement et le choix du scénario :**

Sophie Sauvagnat souligne que les solutions d'aménagement proposées doivent être suffisamment claires et détaillées pour permettre aux maîtres d'ouvrage de faire un choix éclairé.

Il est important que l'analyse multicritère des scénarios d'aménagement comporte le coût des investissements mais aussi de fonctionnement, les bénéfices environnementaux attendus et la dimension liée au patrimoine bâti.

- **Le dossier de demande de subvention et le dossier Loi sur l'Eau :**

La complexité des dossiers de demande de subvention et du dossier Loi sur l'Eau implique d'accompagner les porteurs de projet au montage des dossiers et aux porteurs de projet de s'appuyer sur les " bonnes personnes ".

- **Pendant et après les travaux :**

La mise en place de panneaux d'information afin d'expliquer la démarche auprès du public est jugée intéressante. Il paraît par ailleurs indispensable de mesurer l'efficacité des aménagements.

Les clés de réussite d'un projet selon Jean-Paul Gabillet :

"Se focaliser sur les objectifs essentiels, préférer la négociation à l'affrontement et préférer le contact direct aux courriers formels."



PANNEAU INSTALLÉ SUR LE SITE DU MOULIN DE ROCHEREUIL SUR LE SEMNON SUITE À L'EFFACEMENT DU SEUIL © SYNDICAT DU SEMNON



Partie 2

2.5. Améliorer l'accompagnement des acteurs dans les projets de restauration de la continuité écologique

Michel Demolder explique que dans l'ensemble, les collectivités marquent une volonté d'accompagner les démarches entreprises sur le territoire qui doivent cependant être renforcées.

2.5.1. Mutualiser les moyens et concevoir un modèle pour les démarches administratives

L'accompagnement des porteurs de projet qui souhaiteraient mener des actions de restauration de la continuité écologique apparaît comme essentiel.

Mutualiser les moyens permettrait de répondre à la complexité administrative pour permettre aux techniciens d'être plus proches du terrain et pour faciliter la mise en place de projets par des privés. Michel Demolder suggère la mise en place d'un guichet unique pour les dossiers de demande de subvention.

Jean David, Président de l'association de la Vallée du Léguer :
 " Afin de s'inscrire dans une démarche collective et globale, il semble nécessaire de mutualiser les efforts de toutes les parties afin de faciliter les démarches administratives de chacun des acteurs."

Par ailleurs, il est proposé de **concevoir une trame commune** pour modéliser l'ensemble des démarches réglementaires (dossiers Loi sur l'Eau) et administratives (dossiers de demandes de subvention) qui serait adaptée au cas par cas.



2.5.2. Renforcer les échanges d'expériences entre acteurs

Une association regroupant les 21 SAGE de Bretagne a été constituée afin de favoriser les rencontres et les échanges sur différentes thématiques et pouvoir ainsi confronter leurs expériences.

Par ailleurs, il est mentionné l'importance de **s'appuyer sur des expériences locales** et l'importance d'associer les associations de pêche qui sont des acteurs de terrain incontournables.

Enfin, le rôle de coordination que mène l'association Bretagne Grands Migrateurs semble être un bon moyen d'apporter une cohérence régionale des opérations menées et un bon moyen de renforcer le réseau des acteurs bretons.

Annick Bonneville, Directrice adjointe DREAL Bretagne :
 " L'association Bretagne Grands Migrateurs constitue un relai important dans l'élaboration et la coordination du programme poissons migrateurs en lien avec les partenaires institutionnels."



Partie 2

2.5.3. Renforcer la pédagogie, garantir une compréhension de la politique publique, améliorer la communication et la concertation entre les acteurs

Dans les projets de restauration de la continuité écologique, il convient d'associer de manière très forte l'ensemble des acteurs concernés.

Christian Cozilis du bureau d'étude CE3E, explique que le **renforcement de la pédagogie** permettra de travailler en concertation, et ainsi de faciliter l'acceptation sociale. La réalisation technique n'est pas la seule clé de réussite d'un projet ; il est essentiel de prendre en compte l'affectif lié à l'eau et de faire de la pédagogie, de faire comprendre le fonctionnement d'une rivière.

Le **dialogue**, à travers les rencontres des personnes concernées, est essentiel pour la réussite des projets de restauration de la continuité écologique. Les **comités de pilotage** sont des lieux de discussion et de concertation à chaque étape de l'étude, qui permettent d'aboutir à des projets communs et validés par tous.

Jean-Paul Gabillet : " *La communication et la rencontre en personne sont essentielles pour la réussite de ce type de projets. Les réunions de concertation sont des lieux de discussion qui permettent toujours d'aboutir à des compromis.*"

La réussite des projets passe par **une bonne compréhension des acteurs** qui implique de devoir parler le même langage. Par ailleurs, Michel Demolder souligne que la bonne compréhension par les acteurs du territoire des lois et des réglementations mises en place par l'Etat est essentielle ; elle passe notamment par la compréhension des enjeux d'un territoire par tous. Jean Paul Doron rappelle que la politique publique doit être compréhensible, lisible et partagée.

Toute action sur la restauration des milieux aquatiques suppose de pouvoir **travailler en concertation et de communiquer entre tous les acteurs** impliqués pour obtenir un consensus.

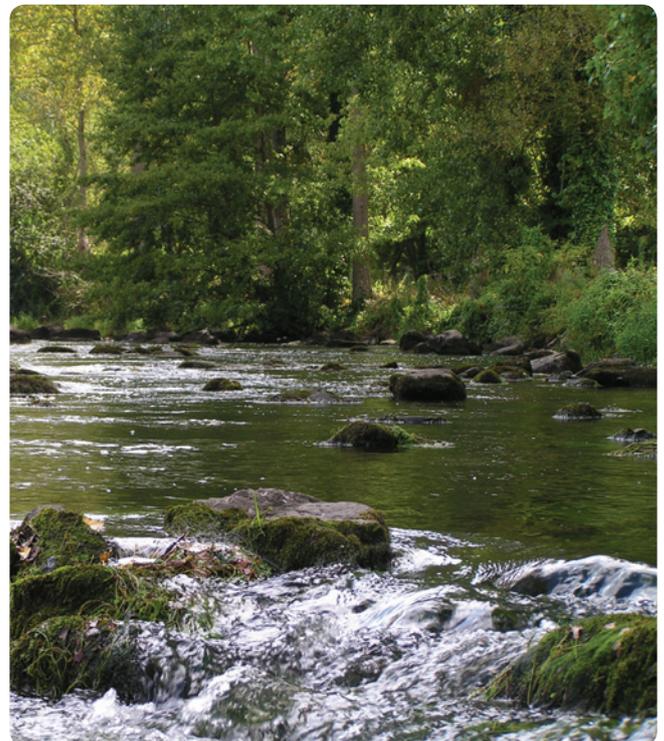
La **concertation et la négociation avec les propriétaires d'ouvrages** apparaissent comme deux volets essentiels.

Enfin, Aymeric Lorthoïis précise que les **actions de police** sont utiles mais elles ne viennent qu'en dernier recours, lorsque toutes les actions de concertation ont échoué.

2.5.4. Apporter des solutions adaptées au cas par cas

Jean David précise que la volonté affichée n'est pas d'effacer tous les seuils mais de trouver des solutions intermédiaires qui puissent satisfaire tout le monde et de proposer à chacun des propriétaires des solutions adaptées au cas par cas, les plus raisonnables possibles pour toutes les parties.

L'étude menée sur les ouvrages par le Syndicat de la Seiche consiste à réaliser un diagnostic partagé par tous et à définir plusieurs scénarii d'aménagement : effacement, gestion des vannages, bras de contournement, dispositif de franchissement...



Partie 2

2.6. Concilier les objectifs de continuité écologique avec les usages

2.6.1. Concilier les obligations environnementales avec le potentiel de développement en hydroélectricité

Michel Bâcle de la DREAL mentionne que le Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) a identifié un potentiel régional limité pour le développement de l'hydroélectricité de 3 mégawatts d'ici à 2020 (39 mégawatts aujourd'hui) qu'il faudra concilier avec les objectifs de restauration de la continuité écologique.

Jean Paul Gabillet souligne que la Bretagne a plusieurs atouts dont elle peut profiter : des rivières privilégiées qui accueillent des poissons migrateurs et un potentiel hydroélectrique.

Christian Le Roy de la société Force Motrice de l'Oust ajoute qu'au-delà de 1000 € par KW installé, l'énergie renouvelable devient chère. La rénovation d'une centrale hydroélectrique comprenant sa mise en conformité par rapport aux obligations environnementales implique un investissement d'environ 1000 € par KW installé.



MICROCENTRALE SUR LE BLAVET © M.A. ARAGO, ONEMA

2.6.2. Concilier la restauration de la continuité écologique et le patrimoine bâti

Hervé Ricou de l'association des moulins du Finistère déplore le manque de négociation dans les projets de restauration de la continuité écologique et trouve dommage qu'on se focalise à 80 % sur les destructions de seuils.

Christian Cozilis souligne que les usages doivent se mettre en conformité avec la Directive Cadre européenne sur l'Eau; lorsqu'un ouvrage est obsolète, il paraît évident de ne pas se lancer dans une restauration de seuil



MOULIN RESTAURÉ EN SARTHE © M.A. ARAGO, ONEMA



Partie 2

2.7. Une nouvelle politique pour nos poissons migrateurs

Aymeric Lorthois indique que la rénovation de la **gouvernance de la politique de gestion des poissons migrateurs** est une des orientations de la STRANAPOMI. La disparition du COGEPOMI fait partie d'un des trois scénarios proposés.

Une réflexion est en cours sur les COGEPOMI, leur lien avec la COMINA (Commission des milieux aquatiques naturels de bassin qui traite des aspects relatifs à la restauration des milieux aquatique) et leur composition et leur lien avec les documents élaborés par ces commissions tels que le SDAGE et le PLAGEPOMI et leur concordance temporelle. L'objectif serait d'avoir deux documents cohérents dans la mesure où ces documents ont des objectifs communs de restauration des milieux aquatiques.

Michel Bâcle ajoute qu'aujourd'hui, avec l'élaboration des deux schémas régionaux, le SRCAE et le SRCE, co-pilotés entre la région et l'état, la mise en place d'une gouvernance partagée avec les collectivités, les acteurs économiques, l'Etat et les acteurs socio-économiques (associations et usagers) est une volonté forte.

Pour palier l'absence de surveillance de la police souvent exposée par les associations, Aymeric Lorthois explique qu'une **réflexion est en cours sur l'efficacité des moyens mis en œuvre par l'Etat** : la priorisation des actions, la mutualisation des moyens et la concertation avec les parquets pour mettre en place des sanctions pénales adaptées.

Sophie Sauvagnat précise que la mise en œuvre du classement L214.17 s'annonce comme un travail long et un chantier important, qui va nécessiter la création de partenariats avec les financeurs, les collectivités et les propriétaires.

Une des revendications des structures associatives porte sur la mise en **cohérence des plans de gestion et des outils de planification** non seulement au niveau local, mais aussi au niveau national. Les outils régionaux doivent s'appuyer sur un document cadre national afin que la politique régionale soit lisible et équilibrée d'un point de vue coût / efficacité.

Michel Bâcle ajoute qu'il est nécessaire de veiller à l'articulation avec les autres politiques pour éviter les redondances et les interférences entre les différentes politiques et les différents organismes.



Partie 2

2.8. Des moyens financiers au service d'une nouvelle politique

Ces outils de planification à travers le PLAGEPOMI, le SRCE et le classement L214.17 doivent nécessairement s'accompagner de **moyens financiers suffisants et coordonnés**, pour pouvoir mettre en œuvre les actions définies et être en cohérence avec l'atteinte des objectifs fixés.

Au préalable, il est mentionné par l'ONEMA et l'Agence de l'eau, la nécessité de cibler les actions les plus faciles à mettre en œuvre et les plus efficaces. Lucien Maman souligne en particulier l'effacement des seuils qui constitue la méthode la plus efficace selon le ratio gain écologique / coût économique.

Lucien Maman explique qu'à travers le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, 283 millions d'euros seront consacrés aux questions liées à la qualité des milieux aquatiques (contre 160 millions d'euros de montants engagés dans le 9^{ème} programme) dont près de 8 millions pour favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs (connaissance et suivi des populations). L'Agence de l'eau appliquera des taux d'intervention différents selon l'ambition des projets vis-à-vis de la restauration de la continuité écologique (Tableau 1).



Tableau 1 : Intervention concernant la continuité écologique – Restaurer les cours d'eau altérés

(Agence de l'eau Loire-Bretagne)

Opération aidée	Taux d'aide
Etudes d'aide à la décision pour les travaux isolés (hors opération territoriale)*	70 %
• Ouvrages " Grenelle" ou " liste 2"	50 %
• Autres ouvrages	
Travaux pour l'effacement ou l'arasement des obstacles à l'écoulement	70 %
• Ouvrages " Grenelle" ou " liste 2" dans et hors contrat	70 %
• Autres ouvrages dans contrat	50 %
• Autres ouvrage hors contrat	
Travaux pour l'équipement, la gestion, et le contournement des obstacles à l'écoulement	50 %
• Ouvrages " Grenelle" ou " liste 2" dans et hors contrat	50 %
• Autres ouvrages dans contrat	35 %
• Autres ouvrage hors contrat	

* : ETUDES LIÉES À UNE OPÉRATION TERRITORIALE : TAUX À 70 %

Lucien Maman chef de service " cours d'eau et zones humides" de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : " *L'une des volontés des administrateurs de l'Agence de l'eau est de faire une différence entre le taux proposé pour l'effacement et celui proposé pour l'équipement des ouvrages traités, pour inciter à mettre en œuvre les solutions les plus efficaces en termes de préservation des poissons migrateurs mais aussi de restauration des habitats aquatiques. En effet, au delà de la restauration de la continuité écologique, l'objectif global visé est l'atteinte du bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.*"

Partie 2

Les grandes orientations, les priorités et les moyens financiers qui seront attribués dans le prochain Contrat partenarial post 2013 ne sont encore définis.

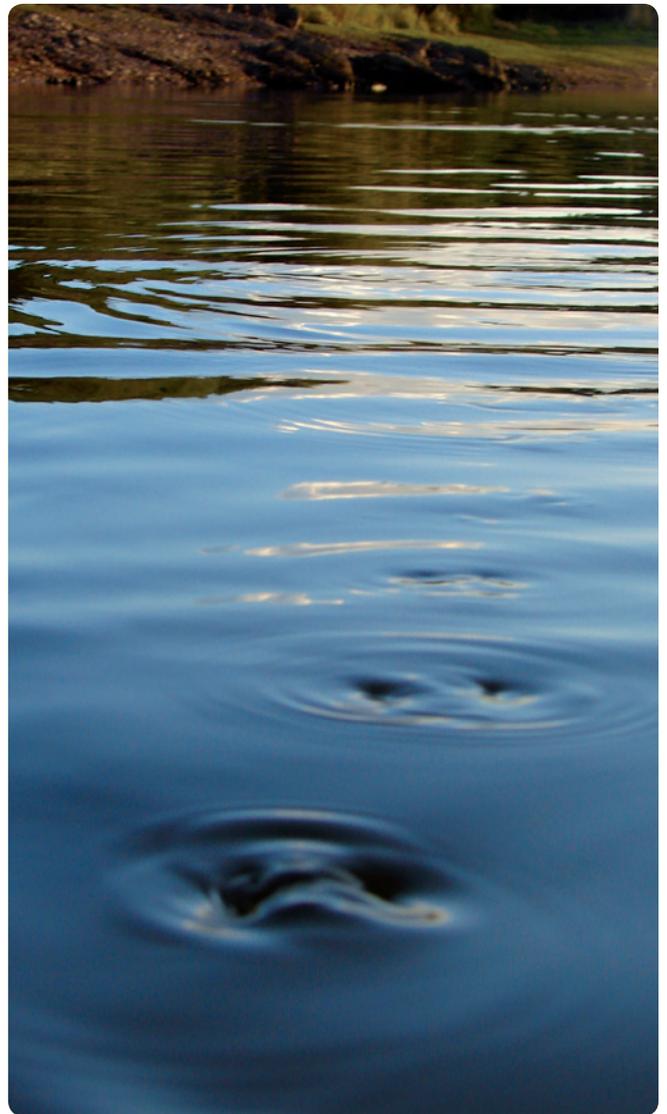
Armelle Huruguen Vice-présidente du Conseil général du Finistère mentionne qu'il sera nécessaire d'assurer plus de **cohérence entre le Grand Projet 5** (Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau – Atteindre le bon été écologique des milieux aquatiques) **et le Grand Projet 6** (Préserver la biodiversité, maîtriser l'énergie et développer la gestion durable de l'air et des déchets).

Pour des actions de restauration de la continuité écologique qui profitent à l'intérêt général, il faudra réfléchir au financement des privés (industriels, propriétaires de moulins). Le Conseil général du Finistère a validé dès 2012 le fait que les industriels puissent bénéficier de financement. L'Agence de l'eau finance les travaux d'amélioration de la continuité écologique quelque soit le statut du propriétaire de l'ouvrage.

L'accompagnement des acteurs à la mise en place d'actions en faveur des poissons migrateurs et de leurs milieux passe non seulement par le financement des études et des travaux mais doit aussi passer par le **financement des postes de techniciens et d'animateurs**.

Lucien Maman : " *La planification est essentielle, l'Agence de l'eau a donc souhaité renforcer les moyens financiers dans les SAGE en accompagnant l'animation et les actions. Le 10^{ème} programme a accru ses moyens sur les politiques territoriales*".

Enfin, des inquiétudes sur la **pérennisation des crédits européens** sont évoquées à plusieurs reprises par la FNPF. La DREAL souligne qu'il serait en effet souhaitable de pérenniser les fonds FEDER qui bénéficient à bon nombre d'actions pour la restauration écologique, mais aussi à beaucoup d'associations qui œuvrent au quotidien en faveur de la protection des milieux aquatiques. Les fonds européens sont en effet significatifs dans la réussite des projets.



Conclusion

En conclusion des débats et interventions, Annick Bonneville, Directrice adjointe de la DREAL Bretagne, indique que la forte mobilisation des acteurs bretons et l'implication des participants au cours des échanges sont porteuses d'espoirs pour l'avenir des poissons migrateurs.

La préservation et la restauration des populations de poissons migrateurs sont d'ailleurs au cœur des préoccupations des services de l'Etat.

2013 est une année charnière pour la mise en application et l'élaboration des différents plans et actions de préservation :

Le PLAGEPOMI 2013-2017 fixe des orientations et recommandations en vue de permettre une gestion des milieux et des activités humaines compatibles avec la survie des poissons migrateurs ; le Schéma régional de Cohérence Ecologique, déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue (TVB), est en cours d'élaboration.

Pour mener à bien ces orientations, des moyens financiers seront nécessaires. Annick Bonneville estime que la France et l'Europe se doivent d'accompagner financièrement les actions portées par le PLAGEPOMI. Les réflexions sur le Contrat partenarial post 2013 et sur le futur programme européen 2014-2020 débuteront en 2013. L'association Bretagne Grands Migrateurs constitue un relai important dans l'élaboration et la coordination de ces programmes en lien avec les partenaires institutionnels.

Jean-Yves Moëlo, Président de Bretagne Grands Migrateurs, clôture le colloque en soulignant que :
" L'avenir et les enjeux, qui se posent à nous de manière collective, sont là pour nous rappeler qu'il ne saurait y avoir d'écologie et de développement durable sans une poursuite des programmes en faveur des poissons migrateurs " .

Acronymes

- AAPPMA** : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique
ASTER : Cellule d'animation et suivi des travaux en rivière et milieux aquatiques
BGM : Bretagne Grands Migrateurs
CIEM : Conseil international pour l'exploration de la mer
CLE : Commission locale de l'eau
COGEPOMI : Comité de gestion des poissons migrateurs
COMINA : Commission des milieux aquatiques naturels de bassin
CRESCO : Centre de recherche, d'enseignement et de culture scientifique sur les systèmes côtiers
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPTB : Etablissement public territorial de bassin
FDPPMA : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
FEDER : Fonds européens de développement régional
FNPF : Fédération nationale pour la pêche en France
GIP : Groupement d'intérêt public
INRA : Institut national de la recherche agronomique
LOGRAMI : Loire grands migrants
MIGADO : Migrateurs Garonne Dordogne
MISEN : Mission inter services de l'eau et de la nature
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
PCB : Polychlorobiphényles
PLAGEPOMI : Plan de gestion des poissons migrateurs
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIE : Système d'information sur l'eau
SMATAH : Syndicat mixte d'aménagement du tourisme de l'Aulne et de l'Hyères
SRCAE : Schéma régional climat, air, énergie
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
STRANAPOMI : Stratégie nationale de la gestion des poissons migrateurs
TVB : Trame verte et bleue
UMR : Unité mixte de recherche
ZAP : Zone d'action prioritaire.



**RETROUVER TOUTES LES PRÉSENTATIONS ET PUBLICATIONS
DU COLLOQUE SUR LES SITES INTERNET**

www.colloque-bzh-2012.fr
et www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr
à partir du 1^{er} juillet 2013.

Pour nous contacter :

Bretagne Grands Migrateurs
9, rue Louis Kerautret Botmel CS 26713
35 067 RENNES Cedex
02 99 22 8184
bretagne.grands.migrateurs@gmail.com

Colloque organisé par :



Dans le cadre du programme " poissons migrateurs"
du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013



Avec le soutien financier de :



En partenariat avec :

